

RAPPORT ANNUEL 2022

*Vous protégez ce qui vous est cher.
Nous aussi.*

MANDAT DE LA SADC

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») énonce les quatre volets du mandat de la SADC :

1. Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
2. Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
3. Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
4. Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

VISION

Inspirer confiance à la population canadienne, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE RISQUE

La SADC renforce constamment sa capacité de contrer les risques susceptibles de compromettre la protection des dépôts assurés et la stabilité du système financier canadien. Elle accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, sous réserve des conditions suivantes :

- Ils contribuent à la réalisation du mandat que lui a confié le Parlement
- Ils lui permettent d'inspirer confiance
- Ils soutiennent sa résilience opérationnelle
- Ils contribuent à l'élaboration et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA SADC

Consultez notre site Web, au www.sadc.ca. Vous pouvez nous joindre par téléphone, par courriel ou par la poste :

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Services d'ATS : 1-800-465-7735
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



Numéro de catalogue : CC391-1F-PDF

PROTECTION DE VOS DÉPÔTS

La SADC est une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie d'assurance, dans toutes les institutions financières membres de la SADC. La protection ne coûte rien et est automatique.

Ce qui est protégé

- Les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- Les certificats de placement garantis (CPG) et d'autres dépôts à terme
- Les dépôts en devise

Ce qui n'est pas protégé

- Les fonds communs de placement, les actions et les obligations
- Les fonds négociés en bourse (FNB)
- Les cryptomonnaies



Tous les dépôts ne sont pas forcément assurables par la SADC. Visitez www.sadc.ca pour en savoir plus.

Faites le compte

Nous protégeons les dépôts aux institutions membres de la SADC. Si vous mettez de l'argent dans un **compte d'épargne**, un **compte de chèques** ou un **CPG** ou d'**autres dépôts à terme**, il est protégé jusqu'à concurrence de 100 000 \$.



Vous	+	100 000 \$ (à votre nom seulement)	=	Total de votre protection à <i>chaque</i> institution membre de la SADC
Vous et quelqu'un d'autre	+	100 000 \$ (total par compte joint aux mêmes noms)		
Vos épargnes en fiducie	+	100 000 \$ (par bénéficiaire, un REEE par ex.)		
Votre épargne libre d'impôt	+	100 000 \$ (CELI)		
Votre épargne-retraite	+	100 000 \$ (REER)		
Votre revenu de retraite	+	100 000 \$ (FERR)		
Votre impôt foncier	+	100 000 \$ (sur vos biens hypothéqués)		



Que se passe-t-il si une institution membre de la SADC fait faillite ?

La SADC s'applique à protéger vos épargnes et à maintenir l'accès à vos services financiers. Si votre institution ferme, nous vous donnerons accès à vos sommes assurées (intérêts compris) en l'espace de quelques jours. C'est automatique – nous vous contacterons à ce moment-là.

Ce que vous pouvez faire

- Sachez ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas.
- Assurez-vous que votre institution financière dispose de coordonnées à jour à votre égard.
- Assurez-vous que votre courtier ou conseiller financier connaisse les modalités de l'assurance-dépôts.

Vous souhaitez en savoir plus ?

La SADC est une société d'État fédérale. Elle est entièrement financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

Visitez notre site Web
www.sadc.ca

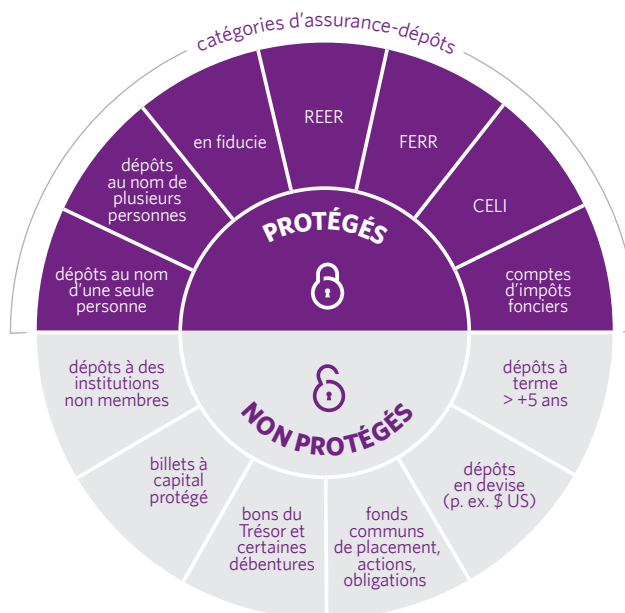
Appelez-nous
1-800-461-7232

Ou suivez-nous sur



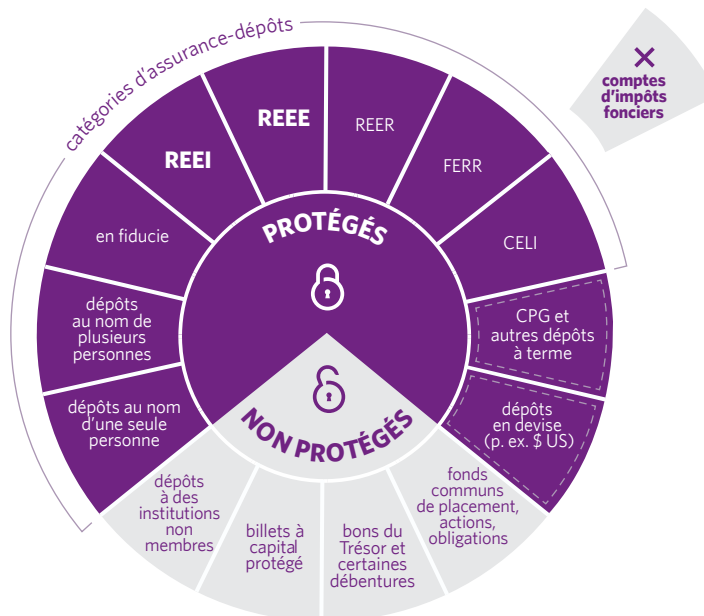

PROTECTION DES DÉPÔTS : CE QUI CHANGE

Avant le 30 avril 2020



À compter du 30 avril 2022

- Protection distincte des dépôts assurables dans les **REEE** et **REEI**.
- Élimination de la protection distincte des dépôts dans les **comptes d'impôts fonciers** sur des biens hypothéqués (ils seront combinés aux dépôts assurables d'autres catégories).



ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021	2020	2019	2018
Éléments tirés de la situation financière (en millions de dollars canadiens)					
Trésorerie et titres de placement	7 284	6 493	5 735	5 036	4 374
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 900	2 650	2 250	2 050	2 050
Résultats non distribués	5 383	3 842	3 480	2 985	2 322
Éléments tirés de l'état du résultat global (en millions de dollars canadiens)					
Produits tirés des primes	772	739	668	645	535
Produits tirés des placements	93	90	86	66	46
Total des produits des activités ordinaires	865	829	754	711	582
Charges d'exploitation	68	60	51	43	46
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(750)	400	200	—	450
Charge d'impôt	6	7	9	6	—
Total du résultat global	1 541	362	494	663	86
Institutions membres (nombre)					
Banques canadiennes et filiales	53	53	54	53	50
Filiales d'institutions financières étrangères	15	15	15	16	17
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	15	15	15	14	14
Coopératives de crédit fédérales	2	2	2	2	1
Nombre total d'institutions membres	85	85	86	85	82
Total des dépôts assurés^a (en milliards de dollars canadiens)	1 025	968	852	807	774
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	5,9	13,6	5,5	4,3	4,4
Financement ex ante (en milliards de dollars canadiens)	7,3	6,5	5,7	5,0	4,4
Points de base des dépôts assurés	71	67	67	62	55
Limite d'emprunt (en milliards de dollars canadiens) ^b	30	28	25	23	23
Points de base des dépôts assurés	293	289	293	285	297
Employés permanents (nombre) ^c	167	165	135	116	126

^a Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent et comprennent les dépôts assurés de toute institution devenue membre durant l'exercice.

^b En vertu de la Loi sur la SADC, la Société a le pouvoir d'emprunter des fonds supplémentaires, sous réserve de l'approbation ministérielle. La limite d'emprunt de la SADC est indexée sur la croissance des dépôts assurés.

^c Nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de l'exercice.

RÉTROSPECTIVE

En 2021-2022...

- La SADC comptait **85 institutions membres**. Le volume des dépôts assurés par la SADC a **augmenté de 5,9 % en un an**, pour atteindre **1 025 milliards de dollars** au 30 avril 2021.
- Une **nouvelle présidente et première dirigeante, Leah Anderson**, a pris les rênes de la SADC. Elle connaît à fond le système financier et le filet de sécurité financier canadiens, ayant notamment été sous-ministre adjointe, Direction de la politique du secteur financier, au ministère des Finances Canada et membre substitut au conseil d'administration de la SADC.
- Soucieuse d'anticiper la **transformation numérique** et les **innovations technologiques** du secteur financier, et de s'y adapter, la SADC a conçu un plan stratégique pour prendre la mesure des principales innovations numériques et s'assurer que le cadre d'assurance-dépôts demeure adéquat. Elle a aussi mis la touche finale à la conception stratégique de son programme de modernisation du remboursement des dépôts et en a élaboré la feuille de route.
- La Société a mené à terme l'examen exhaustif de son **régime de primes différentielles** et de son **financement ex ante**, pour s'assurer qu'ils demeurent adéquats et adaptés aux risques auxquels elle s'expose. Des consultations à ce sujet auront lieu au cours du prochain exercice.
- Le **Centre d'excellence en matière de simulations** joue un rôle essentiel dans les activités de préparation de la SADC, devant lui permettre d'intervenir auprès de toute institution membre en difficulté, quelle que soit sa taille. Le Centre a procédé à 5 simulations et exercices sur table en 2021-2022 (pour un total de 16 depuis sa création), auxquels ont participé le conseil d'administration de la Société, des partenaires du filet de sécurité financier, des intervenants internes et des partenaires de réserve. Ces exercices ont porté sur les capacités décisionnelles et opérationnelles de la SADC selon différents scénarios de règlement de faillite.
- En vue du respect des nouvelles modalités de la Loi sur la SADC concernant la protection des dépôts en fiducie, **55 courtiers-fiduciaires** ont été inscrits dans le Portail de la SADC à l'intention des courtiers. Ce nouvel outil aidera la SADC à protéger ces dépôts comme il se doit et à les rembourser rapidement en cas de faillite d'une institution membre.
- Le **taux de sensibilisation au rôle que joue la SADC pour protéger les dépôts** se situait à 61 % en mars 2022, soit dans la fourchette cible de 60 à 65 % fixée pour l'exercice. De par nos efforts de sensibilisation, nous rassurons les Canadiennes et les Canadiens sur la sécurité de leurs épargnes et contribuons ainsi à la stabilité du système financier.
- La Société a fini d'élaborer la nouvelle version de son **plan** et de sa **stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise** un an à l'avance, soit en mars 2021. Dans un contexte de pandémie et de télétravail, la SADC a tenu à offrir à son personnel un soutien adéquat sur le plan de la santé mentale et du bien-être. Elle a ainsi conclu trois partenariats stratégiques avec des experts en santé mentale, en diversité et en inclusion, pour favoriser encore plus une culture d'ouverture à l'autre et la santé de son personnel.
- Parce qu'elle souhaite façonner une culture où les employés passent en premier et représentent bien la population canadienne, la SADC a mis sur pied le **Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre**, consacré une semaine à la **célébration de la Francophonie** et tenu pendant quatre jours un **Sommet des employés** intitulé « Conversations sur l'ouverture à l'autre » qui a permis aux employés de tous les secteurs de la Société de mieux comprendre les enjeux liés à la diversité et à l'ouverture en milieu de travail.
- La Société a mené à terme l'examen exhaustif de sa **structure** et de ses **pratiques de gouvernance**, pour s'assurer qu'elles demeurent avant-gardistes et hors pair, et qu'elles aideront les administrateurs et les dirigeants de la Société à toujours bien recenser les risques, à les atténuer et à prendre des décisions éclairées.
- Le conseil d'administration de la SADC a accueilli un **nouvel administrateur nommé d'office**, Peter Routledge (surintendant des institutions financières et ancien président et premier dirigeant de la SADC), de même que **trois nouveaux administrateurs substitués** : Sharon Kozicki, de la Banque du Canada, Isabelle Jacques, du ministère des Finances, et Frank Lofranco, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	9
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE	11
PARTIE 1 RAPPORT DE GESTION	15
Contexte d'exploitation	15
Contexte interne	17
Institutions membres de la SADC	20
Gouvernance et gestion des risques	23
Objectifs stratégiques pour 2022-2023	24
Plan financier 2022-2023 à 2026-2027	26
Rendement par rapport aux objectifs antérieurs	27
Revue financière	33
PARTIE 2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	43
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
États financiers consolidés et notes complémentaires	48
PARTIE 3 GOUVERNANCE	79
Conseil d'administration	79
Comités du conseil	81
Honoraires des administrateurs	85
Dirigeants	85
GLOSSAIRE	91



*Vous protégez ce qui vous est cher.
Nous aussi.*



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



Les risques auxquels la SADC est exposée ont beaucoup changé en un an. Si la plupart des Canadiennes et Canadiens ont échappé aux conséquences économiques désastreuses appréhendées au début de la pandémie de COVID-19, les risques liés au contexte d'exploitation de la Société et à ses institutions membres ont évolué. Il suffit de penser au resserrement de la politique monétaire, à l'exacerbation des tensions géopolitiques, aux risques liés au climat et à la cybersécurité, ou encore aux innovations qui se succèdent à un rythme époustouflant dans le système financier.

Le conseil d'administration a pour rôle de surveiller le rendement de la Société, tout en restant à l'affût des nouveaux risques et en anticipant les obstacles à la protection des épargnes des Canadiennes et des Canadiens (le mandat de la SADC). En tant qu'administrateurs, nous devons aussi tenir compte des besoins de nos concitoyens plus vulnérables à des événements indépendants de leur volonté qui pourraient compromettre leur sécurité financière. Certains risques qui menacent nos institutions membres (les cyberattaques, par exemple) ne sont pas de nature financière, mais pourraient empêcher les déposants d'avoir accès à leur argent. L'évolution de ces risques pourrait même nous amener à élargir notre définition de « protection des dépôts ».

Dans un tel climat d'incertitude, nos administrateurs et dirigeants ont continué de renforcer les capacités d'intervention de la Société et d'entretenir la confiance des déposants.

Le degré de préparation et la réussite globale de la Société sont entre autres une question de leadership. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle présidente et première dirigeante : Leah Anderson.

Avant de se joindre à la SADC, M^{me} Anderson a été sous-ministre adjointe, Direction de la politique du secteur financier, au ministère des Finances, et, à ce titre, substitut du ministre au conseil d'administration de la Société. Elle s'est penchée sur de nombreux enjeux du secteur financier, dont la stabilité du système financier, le cadre fédéral régissant le secteur et l'examen du cadre d'assurance-dépôts de la SADC.

Sa grande connaissance du système financier et du filet de sécurité financier canadiens, de même que son expérience du traitement d'enjeux complexes dans l'intérêt de la population canadienne, font de Leah un atout précieux pour la SADC.

L'an dernier, le conseil a fait évoluer son modèle de gouvernance et en a entrepris un examen approfondi, pour s'assurer que son pouvoir décisionnel demeure ciblé, souple et de calibre mondial. Il a fallu élaborer un cadre pour l'ensemble de la Société, dans le but de faciliter la réalisation de notre vision en matière de gouvernance ; améliorer la charte du conseil et celle de ses comités ; et définir plus clairement les responsabilités liées à l'établissement d'un climat de confiance et de transparence entre le conseil, la direction, le Parlement et les déposants canadiens.

Dans le budget fédéral de 2022, le gouvernement a proposé une modification à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* pour renforcer les pratiques de gouvernance de la Société et les harmoniser avec celles d'autres sociétés d'État et d'institutions financières. Cette modification prévoit, d'une part, la participation de la présidente et première dirigeante de la Société au conseil d'administration en tant que membre à part entière et, d'autre part, l'ajout d'un membre issu du secteur privé pour préserver l'équilibre actuel dans le nombre d'administrateurs des secteurs public et privé.

Rappelons que le travail du conseil doit tenir compte tant du passé que de l'avenir. S'il nous faut veiller à ce que la Société utilise ses ressources avec la plus grande efficacité, nous devons aussi penser à l'avenir et être attentifs aux points de vue des parties intéressées, afin de disposer des outils nécessaires pour tenir nos engagements.

Les membres du conseil ont par ailleurs participé avec enthousiasme à toute une gamme d'activités de préparation (simulations et mises à l'essai) visant à optimiser la prise de décisions stratégiques et à rehausser notre capacité de mobilisation en situation de crise, même lorsque l'information à notre disposition est incomplète ou imparfaite.

Ces exercices sont extrêmement utiles puisque, en période de crise, le conseil d'administration et l'équipe de direction doivent travailler en parfaite harmonie, avec des rôles et responsabilités bien définis.

En tant que partenaire du filet de sécurité financier canadien, la SADC a besoin de solides processus, systèmes et relations avec ses partenaires et parties intéressées pour pouvoir agir avec efficacité en cas de crise. Sans compter que nous continuons de renforcer notre résilience et poursuivons nos engagements à l'égard de notre culture d'entreprise, de notre milieu de travail et de la population canadienne.

Plusieurs changements sont survenus dans la composition du conseil durant l'exercice.

En juin 2021, notre ancien président et premier dirigeant, Peter Routledge, a été nommé surintendant des institutions financières, après deux ans et demi à la SADC. Peter est un leader qui incarne le changement. Le conseil d'administration et l'équipe de direction lui sont reconnaissants de sa grande contribution à la SADC. Heureusement, nous continuerons de bénéficier des conseils et de l'expérience de Peter puisque, à titre de surintendant, il siège à notre conseil d'administration en tant qu'administrateur nommé d'office. Nous avons également accueilli trois nouveaux administrateurs substitués, soit Sharon Kozicki de la Banque du Canada, Isabelle Jacques du ministère des Finances et Frank Lofranco de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Leurs idées et leurs conseils nous seront d'une aide précieuse. Le conseil souhaite aussi remercier les administrateurs qui nous ont quittés récemment, soit le sous-gouverneur de la Banque du Canada, Paul Beaudry, ainsi que Wendy Miller, administratrice du secteur privé, pour leurs contributions très appréciées.

Enfin, je tiens à remercier tous les membres du conseil et tous les employés de la SADC pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur résilience durant cette période incertaine. Les Canadiennes et les Canadiens n'ont pas à s'inquiéter pour leurs épargnes durement gagnées.



Robert O. Sanderson

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE



Introduction

J'ai été nommée présidente et première dirigeante de la SADC en août 2021, en pleine période de transition due à la pandémie de COVID-19 et dans un contexte de transformation et de complexification du système financier. Dans une telle période de changements et d'incertitude, la SADC joue un rôle crucial en continuant de rassurer les déposants canadiens.

L'économie canadienne semble prendre du mieux, et notre système financier fait preuve de résilience. L'endettement des consommateurs demeure toutefois préoccupant, car les prix de l'immobilier continuent d'augmenter plus rapidement que le revenu des ménages, et les dépenses discrétionnaires renouent avec leurs niveaux prépandémiques. Si les ménages ont mis de l'argent de côté durant la pandémie, les emprunteurs doivent maintenant composer avec la hausse de l'inflation et de leurs paiements d'intérêts.

La guerre en Ukraine est venue bouleverser le contexte de risque de toute la planète. En plus de ses conséquences tragiques sur le plan humain, la guerre est venue exacerber les difficultés économiques liées à la pandémie en faisant grimper l'inflation et les coûts d'approvisionnement en énergie, sans parler des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'incertitude qui perdure.

Les risques de nature non financière ont également gagné en importance, notamment au chapitre du climat et de la cybersécurité. Les changements climatiques et la décarbonation de l'économie auront d'immenses répercussions sur pratiquement tous les secteurs d'activité au cours des prochaines décennies.

La SADC était bien préparée pour se tirer d'affaire au cours de l'exercice 2021-2022 et elle a réalisé les objectifs inscrits dans son plan d'entreprise. Ses choix stratégiques avant-gardistes étaient en phase avec l'évolution et la complexité de cet environnement.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Accroître la capacité de la SADC à agir avec efficacité en cas de crise

Les plans de règlement que nos banques d'importance systémique ont produits en 2021 tenaient compte des directives de la SADC et sont de grande qualité. Ces institutions membres ont soumis des plans crédibles qui pourraient être mis en œuvre si jamais elles faisaient faillite, même s'il est peu probable qu'une telle situation se produise.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts entrepris en 2014 a donné lieu à deux séries de changements importants : la première, en vigueur depuis avril 2020, a élargi la protection de la SADC aux dépôts en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans. La deuxième série, qui entraine en vigueur en avril 2022, a créé deux nouvelles catégories d'assurance-dépôts (les régimes enregistrés d'épargne-études et les régimes enregistrés d'épargne-invalidité), et renforcé la protection applicable aux dépôts en fiducie et aux dépôts de courtier-fiduciaire. En vue de l'entrée en vigueur de cette deuxième série de changements, la SADC a collaboré avec plus de 60 organismes concernés, par l'entremise de son Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers, afin de mettre sur pied un nouveau cadre de protection des dépôts en fiducie, à l'avantage des Canadiennes et des Canadiens.

La SADC s'adapte à l'évolution du secteur financier et des attentes des déposants et renforce sa propre résilience en transformant ses capacités technologiques. Cette année, nous avons de nouveau fait progresser notre stratégie en matière de technologie d'entreprise pour soutenir notre passage au numérique et notre cybersécurité. Notre programme de modernisation du remboursement des dépôts va bon train lui aussi : il permettra de rembourser les déposants plus rapidement si jamais leur institution fait faillite.

Face à l'exacerbation des risques, la SADC a privilégié les évaluations de risques et les tests de tension menés en collaboration avec ses partenaires du filet de sécurité financier.

Grâce à son Centre d'excellence en matière de simulations, la SADC a procédé à un vaste éventail de simulations qui lui ont permis de mettre à l'essai ses stratégies et ses outils de règlement de faillite, les compétences de son personnel et sa propre résilience en situation de crise ou en cas de cyberincident. Elle a aussi renforcé son cadre de gestion des risques d'entreprise pour qu'il soit toujours en phase avec son appétence au risque, qui est elle-même influencée par l'évolution constante du contexte d'exploitation de la Société.

La SADC a aussi collaboré étroitement avec ses divers intervenants et cherché à les mobiliser pour que ses objectifs soient atteints le plus efficacement possible. Au cours de l'exercice, nous avons mené un sondage auprès d'eux pour connaître leurs perceptions : les résultats ont confirmé que les liens qui nous unissent sont solides, et nous comptons bien les approfondir au cours du prochain exercice.

Innové pour répondre aux nouvelles attentes des déposants

Le marché des produits et services financiers se transforme rapidement, et les innovations proviennent de toute une gamme de fournisseurs, y compris de nos institutions membres, dont certaines font équipe avec des sociétés de technologies financières. La SADC prend les mesures nécessaires pour ne pas être prise de court par cette conversion rapide vers le numérique. Cette année, la Société a dressé un plan qui définit ses priorités en matière de politiques, pour continuer de protéger et de rassurer les Canadiennes et Canadiens et de contribuer ainsi à la stabilité du système financier malgré la transformation du secteur. Pour y arriver, la Société collaborera étroitement avec ses partenaires du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation au pays et à l'étranger et l'ensemble du secteur.

La SADC continuera d'informer régulièrement les déposants canadiens sur la protection dont ils bénéficient, dans un contexte de transformation rapide du marché. La confiance des déposants repose sur une bonne compréhension de ce qui est assuré et de ce qui ne l'est pas. Cette information leur permet de prendre des décisions éclairées et d'avoir confiance dans le système bancaire.

Pour informer le public, nous misons sur des campagnes publicitaires et une forte présence sur le Web et les réseaux sociaux. Nous comptons aussi sur nos institutions membres pour qu'elles rappellent à leurs clients la valeur de l'assurance-dépôts. Je suis heureuse de constater que nous avons atteint notre cible cette année, ce qui signifie qu'entre 60 et 65 % de la population canadienne connaît la protection offerte par la SADC. Par ailleurs, nous continuerons d'intensifier nos activités de sensibilisation auprès des femmes.

Rendre la SADC plus résiliente en transformant sa culture et son milieu de travail

Notre stratégie pluriannuelle en matière de culture d'entreprise a été repensée en réponse à la transformation du monde du travail qu'a accélérée la pandémie. Les projets les plus importants portent sur le bien-être et la résilience des employés ainsi que sur la mise en place d'un milieu de travail hybride et inclusif.

Pour être résiliente, la SADC doit aussi agir de manière responsable et appliquer les principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans toutes ses activités. Cette année, nous avons élaboré une stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre et nous avons créé le Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre. Composé d'employés, ce groupe nous aidera à rendre notre milieu de travail encore plus inclusif, pour que chacun puisse y être soi-même. Nous prenons des mesures pour adopter un profil plus écologique en modifiant nos locaux de manière à en réduire l'empreinte carbone et nous modernisons nos espaces de collaboration et nos outils technologiques pour favoriser la cohésion. Nous avons revu notre cadre de gouvernance avec le concours du conseil d'administration, afin de tirer le maximum de la collaboration entre administrateurs et dirigeants. Nous avons continué d'investir dans des programmes de soutien de la santé mentale et du bien-être du personnel, ainsi que dans la formation sur la sécurité psychologique. Nos employés sont notre atout le plus précieux, et les appuyer nous permet de mieux soutenir tout le public canadien.

À l'horizon

Au cours du prochain exercice, la SADC se concentrera sur trois grands objectifs stratégiques : accroître la confiance dans la protection des dépôts, être fin prête à effectuer un règlement de faillite et accroître la résilience de la Société.

Nous moderniserons le financement de l'assurance-dépôts et notre régime de primes, dans le cadre d'un vaste processus de consultation et de mobilisation des parties intéressées. Nous ferons progresser le programme de modernisation du remboursement des dépôts et ferons mieux connaître la protection d'assurance-dépôts. Nous renforcerons nos capacités de règlement en étant en mesure de reconnaître rapidement les risques auxquels font face nos institutions membres. Nous demanderons à d'autres intervenants du secteur – comme les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et les institutions membres – de prendre part à nos simulations et nous continuerons de choisir des scénarios qui tiennent compte des nouveaux risques.

La SADC demeure fin prête à protéger les déposants et à soutenir la stabilité du système financier. Elle prend les devants pour que ses plans et stratégies soient adaptés à son contexte changeant et elle continue de se constituer une équipe aux compétences exceptionnelles et apte à relever les défis de demain.

Enfin, je souhaite remercier tous les employés ; leur dévouement et leurs compétences ont permis à la SADC de faire de grands progrès au cours du dernier exercice. Je remercie aussi nos administrateurs pour leur accueil chaleureux et leurs précieux conseils.



Leah Anderson



*Vous protégez ce qui vous est cher.
Nous aussi.*



PARTIE 1 RAPPORT DE GESTION

Contexte d'exploitation

Conjoncture

Durant l'exercice 2021-2022, l'environnement macroéconomique a semblé s'améliorer à l'échelle mondiale, malgré les vagues de COVID-19 qui se sont succédé, le retrait de plusieurs mesures gouvernementales de soutien financier et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui perdurent. Si les conséquences à long terme de la pandémie sur l'économie et sur les institutions membres de la SADC demeurent incertaines, on a échappé aux scénarios les plus pessimistes qui avaient été envisagés au début de 2020. Les institutions membres ont affiché de solides résultats financiers, une rentabilité enviable et de sains ratios de fonds propres et de liquidité.

Il conviendra de suivre de près certains facteurs d'incertitude. Les consommateurs demeurent très endettés, et les prix de l'immobilier continuent de progresser beaucoup plus rapidement que le revenu des ménages. L'inflation s'emballe dans l'ensemble du pays, et les banques centrales ont amorcé un resserrement monétaire. Les risques de nature autre que financière gagnent en importance et concernent de plus en plus le système financier. Il suffit de penser aux changements climatiques et aux cyberrisques, ou encore aux conflits géopolitiques et aux sanctions qui en résultent.

La Société continue de surveiller de près la résilience de ses institutions membres et se soucie plus que jamais d'être prête à intervenir s'il le faut auprès de toute institution en difficulté.

Contexte réglementaire

Les modifications de la Loi sur la SADC qui découlent de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021* ont reçu la sanction royale en juin 2021. Elles ont pour effet de promouvoir la stabilité du système financier puisqu'elles renforcent la protection des dépôts et rendent le cadre de règlement plus efficace. Voici quelques-uns des objectifs visés par ces modifications :

- Faciliter l'application des dispositions visant la suspension des droits de résiliation des contrats financiers admissibles régis par le droit d'autres pays
- Préciser la Loi pour assurer la protection des bénéficiaires de dépôts en fiducie après l'entrée en vigueur des nouvelles modalités applicables à ces dépôts
- Faire passer de 6 à tout au plus 18 mois la période maximale durant laquelle la SADC peut prendre le contrôle d'une institution membre défaillante afin d'en conclure la vente ou la restructuration

En complément du premier objectif ci-dessus, le conseil d'administration de la SADC a pris le *Règlement administratif concernant les contrats financiers admissibles*. Ce règlement impose des exigences quant aux contrats financiers admissibles conclus par les institutions membres de la Société, dans le but de faciliter les règlements transfrontières.

De même, l'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget de 2014 a donné lieu à plusieurs modifications à la Loi sur la SADC qui visent à moderniser et à renforcer ce cadre. Certaines de ces modifications sont en vigueur depuis un temps déjà – élargissement de la protection aux dépôts en devise ainsi qu'aux dépôts à terme d'une durée de plus de cinq ans, par exemple. La deuxième série de changements a pris effet le 30 avril 2022. Désormais, les dépôts dans des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI)

et ceux dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) constituent des catégories distinctes donnant droit chacune à une protection maximale de 100 000 \$, tandis que les dépôts dans des comptes d'impôts fonciers ne constituent plus une catégorie distincte. Enfin, de nouvelles exigences s'appliquent maintenant aux dépôts en fiducie. Les nouvelles dispositions du *Règlement administratif sur les exigences en matière de données et de systèmes* et le *Règlement administratif concernant les renseignements sur les dépôts en copropriété et en fiducie* sont entrés en vigueur à la même date.

Vu les répercussions importantes des modifications apportées, la SADC a multiplié les communications avec ses institutions membres et les fiduciaires pour soutenir l'adoption du nouveau cadre de protection. Elle a proposé à ses institutions membres un service de tests préliminaires pour valider la structure et le format de leurs fichiers de données, et les aider ainsi à se conformer aux nouvelles exigences en matière de données et de systèmes. La Société a également déployé de nouvelles technologies et des modalités connexes qui faciliteront les communications avec les courtiers-fiduciaires ainsi que la transmission sécurisée de leurs données.

Compte tenu des changements apportés à la protection d'assurance-dépôts, la SADC a informé les institutions membres qu'elles doivent remplacer les brochures « Protection de vos dépôts » offertes dans toutes leurs succursales et leurs autres lieux d'affaires, pour se conformer au *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*. Par ailleurs, depuis le 1^{er} mai 2022, les institutions membres doivent remettre aux clients qui ouvrent un compte la version condensée de la brochure. Elles devront aussi attester de leur conformité au règlement administratif au plus tard le 15 juillet 2022.

La Société a déployé des efforts considérables tout au long de l'année pour revoir son financement *ex ante* et son régime de primes différentielles. Elle a notamment mené une analyse approfondie de la conjoncture, une analyse quantitative et des discussions avec divers acteurs du secteur financier canadien. La SADC planifie des consultations à ce sujet auprès du secteur au cours des prochains mois.

Tout au long de l'exercice écoulé, la SADC a échangé avec ses institutions membres et d'autres intervenants du secteur au sujet de l'évolution des pratiques en matière de prise de dépôts, notamment les partenariats entre institutions membres et sociétés de technologies financières, de même que les nouveaux produits et services liés aux cryptomonnaies (stables ou non).

La SADC a également collaboré avec des organismes du secteur financier pour préserver la sécurité et la solidité du cadre de réglementation et entretenir la confiance des déposants malgré le passage au numérique et l'innovation au sein du secteur. La Société a mis au point un plan stratégique visant à évaluer, d'une part, les risques pouvant menacer le régime fédéral d'assurance-dépôts et, d'autre part, la portée idéale des exigences réglementaires qui devraient découler des innovations du marché. Ce plan prévoit également des mesures à prendre pour que les déposants demeurent bien protégés, pour éviter que les innovations du secteur financier entraînent un doute dans leur esprit quant à l'assurabilité des produits financiers.

Sensibilisation des déposants et mobilisation des intervenants

La confiance du public et sa connaissance de l'assurance-dépôts jouent un rôle central dans la capacité de la SADC à protéger la stabilité du système financier et à bien servir les déposants. Notre stratégie de sensibilisation du public vise deux objectifs : aider la population à faire des choix financiers éclairés et réduire les risques de retraits massifs et de contagion.

La Société a poursuivi sa stratégie pluriannuelle qui vise à maintenir le niveau de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 %. Selon un sondage mené auprès de quelque 2 000 Canadiennes et Canadiens pour le compte de la SADC en mars 2022, la sensibilisation à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts s'établissait à 61 %. Depuis six trimestres, ce taux se maintient dans la fourchette cible, ce qui donne à croire que nos efforts de sensibilisation du public portent leurs fruits.

Sachant que la sensibilisation constitue la meilleure stratégie d'atténuation du risque de retraits massifs, la SADC vise plus particulièrement les groupes dont le niveau de sensibilisation est le plus bas. Comme la sensibilisation parmi les femmes n'était que de 52 % en mars 2022, nous nous concentrerons sur ce groupe au cours de l'exercice 2022-2023.

S'appuyant sur les excellentes relations qu'elle entretient avec ses intervenants externes, la SADC s'est fondée sur les conclusions d'un sondage mené à l'automne 2021 auprès des institutions membres, des partenaires du filet de sécurité financier et d'autres organismes pour améliorer son programme de mobilisation des intervenants. Elle a aussi eu davantage recours aux réseaux sociaux pour mieux faire connaître l'assurance-dépôts.

Contexte interne

Mutation technologique

La SADC n'hésite pas à s'appuyer sur l'innovation et les progrès technologiques, qui n'ont cessé de s'accélérer ces dernières années. Le secteur financier poursuit sa numérisation à un rythme accru, et les innovations se multiplient tant chez nos institutions membres que chez les autres, ce qui entraîne une mutation des stratégies commerciales, des produits et des services.

Face à ces changements, la SADC renforce sa résilience en mettant en œuvre une stratégie pluriannuelle en matière de technologies qui s'appuie sur un modèle infonuagique. Cette stratégie permettra une plus grande extensibilité et disponibilité des services et accroîtra la sécurité des environnements qu'utilise la SADC.

En 2021, la Société a poursuivi son programme de modernisation du remboursement des dépôts, qui a pour but de rehausser la qualité des données, de mettre en œuvre de nouveaux modes de remboursement et de permettre un accès plus rapide aux dépôts assurés. Il permettra aussi d'améliorer les communications numériques avec les institutions membres, les déposants et les partenaires de la SADC. D'autres mesures visent à renforcer les technologies servant à la cybersécurité et au traitement de l'information. En s'appuyant sur sa nouvelle stratégie en matière de cybersécurité, la Société a amélioré ses mécanismes de cyberdéfense et ses capacités de surveillance des menaces et de réaction aux incidents.

Plan stratégique en matière d'organisation et de culture d'entreprise

Nous avons accéléré la mise en place de notre plan stratégique triennal baptisé « L'avenir du travail », en raison de la transformation en profondeur des environnements interne et externe de la Société. Notre stratégie tient compte de tous les aspects de l'expérience des employés et encadre le déploiement de tous les programmes en matière de ressources humaines.

Notre plan stratégique met l'accent sur le perfectionnement en leadership, la gestion des talents et la planification de la relève, de même que la promotion d'un milieu de travail inclusif. Dans cet esprit, la SADC a créé des partenariats stratégiques avec des experts en santé mentale, en diversité et en inclusion, elle a fondé le Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre (composé d'employés de la Société) et elle a optimisé ses mécanismes de gestion du rendement. Malgré la pandémie qui s'éternise, les résultats des sondages que nous avons menés en 2021-2022 témoignent d'effectifs motivés et particulièrement satisfaits des mesures d'appui à la diversion et à l'inclusion ainsi qu'à la santé mentale et au mieux-être. Les plans de retour au bureau, un élément clé de notre stratégie pour la première année, prennent forme comme prévu. On planifie ainsi un milieu de travail hybride comprenant des bureaux à la carte, de même qu'un programme sur mesure d'accueil et d'orientation adapté à ce nouveau modèle de travail.

Stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre

Cette stratégie est conçue pour intégrer dans la culture et le milieu de travail de la SADC des pratiques favorisant la diversité, l'équité et l'ouverture à l'autre. Par cette stratégie, la Société s'engage à faire ce qui suit :

- Traiter équitablement tous les employés, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité et aux possibilités d'avancement, et éliminer les obstacles qui les empêchent de s'épanouir
- Favoriser un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique ainsi qu'une culture qui valorise les différences et stimule l'innovation et la résilience de toute l'entreprise

La SADC souhaite que son personnel et sa culture représentent bien la population canadienne et elle sait qu'il faut faire preuve de vision, de leadership et d'engagement pour instaurer un milieu de travail inclusif. Les effectifs de la Société respectent ou dépassent déjà les cibles de représentation des femmes et des minorités visibles, et 85 % des membres de la direction sont des femmes. La SADC a aussi entrepris des projets qui permettront de rehausser la représentation d'autres groupes désignés. La SADC saisit toutes les occasions de promouvoir la diversité au moyen de stratégies de recrutement qui ciblent l'équilibre entre les sexes, les groupes minoritaires et l'usage des deux langues officielles du Canada. En 2021-2022, la SADC a optimisé sa stratégie de recrutement en faisant ce qui suit :

- Cibler les endroits où se rassemblent des groupes diversifiés et publier nos offres d'emploi sur des sites Web s'adressant aux Autochtones et aux personnes handicapées
- Étudier la possibilité d'offrir des stages rémunérés à des membres de groupes désignés, en partenariat avec des établissements accrédités
- Faire une plus grande place à la diversité sur la page Carrières du site Web
- Offrir aux recruteurs une formation sur le recrutement des personnes autochtones par l'entremise de l'*Indigenous Relations Academy*

La SADC met ses employés au cœur de son action en faisant de la diversité et de la dualité linguistique deux piliers fondamentaux de sa culture d'entreprise. Outre un partenariat de trois ans avec le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, la SADC a créé le Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre (GCOA) en 2021-2022. Le GCOA se veut la voix des employés et souhaite influencer les grandes orientations de la SADC, le recrutement de candidats issus de la diversité, et les activités de sensibilisation aux cultures des autres. Il conseille la présidente et première dirigeante et propose des solutions qui lui semblent propices à un milieu de travail plus inclusif.

La SADC a tenu une première série de conversations sur la diversité, l'équité et l'ouverture à l'autre dans le cadre de son Sommet des employés virtuel, dans le but de favoriser une culture inclusive. Elle continue de sensibiliser son personnel aux questions de diversité et d'ouverture à l'autre au moyen d'activités et de formations variées :

- Formation annuelle obligatoire sur des questions éthiques dont l'ouverture à l'autre et la diversité ; attestation relative au Code de conduite professionnelle et de comportement éthique
- Inclusion de la diversité dans la planification de la relève
- Réaffirmation de notre volonté d'appuyer la réconciliation et la collaboration avec les peuples autochtones du Canada
- Modules de formation en ligne qui permettent de s'instruire sur les cultures autochtones
- Élaboration de modules en ligne sur l'histoire des peuples autochtones, l'histoire des Noirs, les personnes LGBTQ+, les femmes et le capacitisme
- Amélioration du Programme de reconnaissance des employés – Langues officielles

Parce qu'il lui importe de promouvoir la diversité, l'équité et l'ouverture à l'autre dans ses rangs et dans l'ensemble du pays, en 2021-2022 la SADC s'est associée à Indspire, dans le cadre de l'initiative Bâtir un avenir meilleur. Cette initiative vise à instaurer un programme de bourses et aider ainsi des femmes autochtones au Canada à poursuivre des études supérieures. Indspire est un organisme de bienfaisance national enregistré dirigé par des Autochtones, qui investit dans l'éducation des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dans l'intérêt à long terme de ces personnes, de leurs familles, de leurs communautés et de tout le Canada. La SADC gère, en collaboration avec Indspire, le processus de demande pour les étudiantes autochtones. Indspire a supervisé et approuvé tous les messages relatifs au programme de bourses, et fourni toutes les images utilisées sur le site Web et la page de demande. La SADC s'est également associée au groupe NVision Insight, un cabinet-conseil autochtone, pour donner une formation obligatoire visant à mieux faire comprendre les cultures autochtones du Canada.

Durabilité

Les changements climatiques sont un enjeu lourd de conséquences pour le Canada et le reste du monde. Ils présentent des risques pour tous les volets de l'économie, y compris le secteur financier et les institutions membres de la SADC. Pour décarboner l'économie, les entreprises devront divulguer des renseignements standardisés sur les risques liés au climat et sur les occasions qui s'offrent à elles. Afin de satisfaire les attentes du public canadien et de respecter les orientations du gouvernement, la SADC prend des mesures pour adopter un profil plus écologique. Elle entend continuer d'appliquer les principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en instaurant une culture d'entreprise fondée sur l'ouverture à l'autre et en améliorant son cadre et ses pratiques de gouvernance. En 2021, La SADC est devenue membre du Conseil stratégique des DPI et elle a signé l'Engagement en matière de TI durable, qui vise à adopter d'excellentes pratiques de développement durable en matière de TI afin d'en réduire l'empreinte environnementale. Aspirant à accroître son efficacité environnementale, à diminuer l'empreinte de ses activités et à soutenir les objectifs du secteur financier en matière de durabilité, la SADC a entrepris l'évaluation des moyens qu'elle mettra en œuvre pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC).

Au cours de la dernière année, la Société a continué d'enregistrer des gains d'efficacité et de diminuer son empreinte carbone grâce au télétravail. En mettant en œuvre son modèle de travail hybride et en poursuivant diverses démarches liées aux enjeux ESG, la SADC continuera de déployer des outils de collaboration soutenant le télétravail et un milieu hybride, ce qui réduira d'autant son empreinte environnementale. Par ailleurs, les bureaux de la SADC sont gérés de façon durable : locataire soucieuse de l'environnement, la SADC soutient les efforts de son propriétaire en matière d'efficacité environnementale.

Bureaux

La SADC a des bureaux à Ottawa et à Toronto. Depuis mars 2020, son personnel travaille principalement à domicile, l'accès aux bureaux demeurant limité, conformément aux plus récentes directives de la santé publique. La Société a entrepris de redéfinir les modalités de retour au travail après la pandémie, suivant une stratégie axée sur la souplesse. Avant toute chose, le projet « L'avenir du travail » vise l'accessibilité et l'inclusivité pour tous les employés, qu'ils travaillent à distance ou dans les locaux de la Société, ou qu'ils combinent les deux modes. Pour ce faire, les locaux ont été réorganisés, divers types de bureaux à la carte sont maintenant offerts et de nouvelles normes de travail ont été élaborées. Le passage à un modèle hybride a aussi permis à la SADC de se départir de certains de ses bureaux à Ottawa, d'où une diminution de ses charges locatives et de son empreinte environnementale.

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2022, la SADC comptait 85 institutions membres.

Dans l'ensemble, ces dernières ont affiché de solides résultats financiers et des ratios de fonds propres et de liquidité satisfaisants. D'un point de vue macroéconomique, le secteur bancaire demeure vulnérable aux risques associés aux prix élevés de l'immobilier et au fort endettement des ménages, dans un contexte de hausse de l'inflation. Il importe donc que la SADC ne relâche en rien sa surveillance de tous les facteurs de risque pour être en mesure d'intervenir auprès de toute institution membre éprouvant des difficultés financières.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2021 (date à laquelle on calcule les dépôts assurés chaque année), les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 1 025 milliards de dollars, soit 5,9 % de plus qu'un an plus tôt. Cette somme représente 26 % du total des dépôts détenus par les institutions membres. Les dépôts assurés demeurent une source de financement stable, précieuse et rentable.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres forment 54 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions et/ou leurs principaux secteurs d'activité.

Banques d'importance systémique nationale (BISN) – comprend les six grandes banques désignées d'importance systémique par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions se concentrent dans les prêts aux particuliers et les cartes de crédit

Services tarifés – ces institutions tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

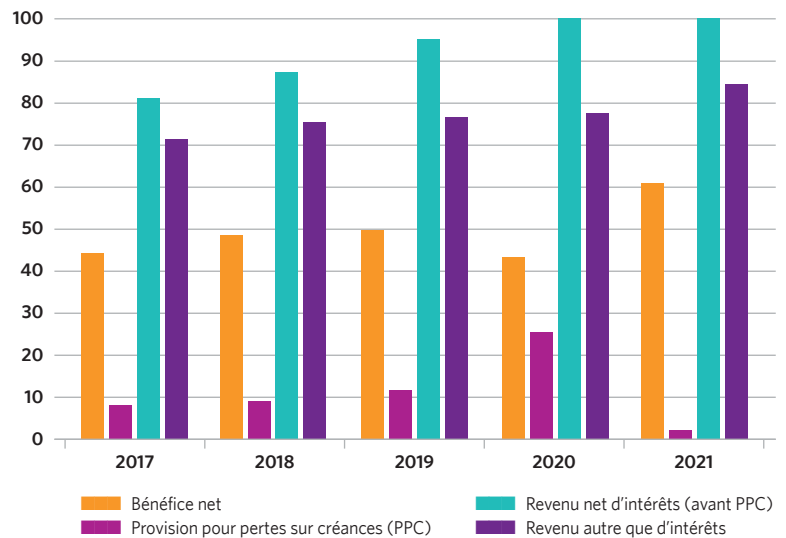
Résultats financiers des institutions membres

Collectivement, les institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice net de 61,0 milliards de dollars pour leur exercice 2021. Leurs bénéfices ont augmenté parce que les provisions pour pertes sur créances ont diminué et que les revenus autres que d'intérêts se sont accrus. Les frais autres que d'intérêts sont restés stables par rapport à ceux de l'exercice précédent, alors que les revenus d'intérêts ont régressé. À 1,6 milliard de dollars, les provisions pour pertes sur créances ont dégringolé de 93,7 % en un an, surtout parce qu'une très grande proportion des provisions qui avaient été comptabilisées antérieurement durant la pandémie de COVID-19 a été reprise.

Les revenus nets d'intérêts de l'exercice 2021 ont fléchi de 0,3 % (339 millions de dollars), car la hausse du volume des prêts a été contrebalancée par des marges d'intérêt nettes historiquement réduites. Par contre, les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 9,7 % (7,5 milliards de dollars) grâce à l'accroissement des revenus provenant de la gestion de placements, de l'octroi de prêts et des frais de cartes de crédit et de débit.

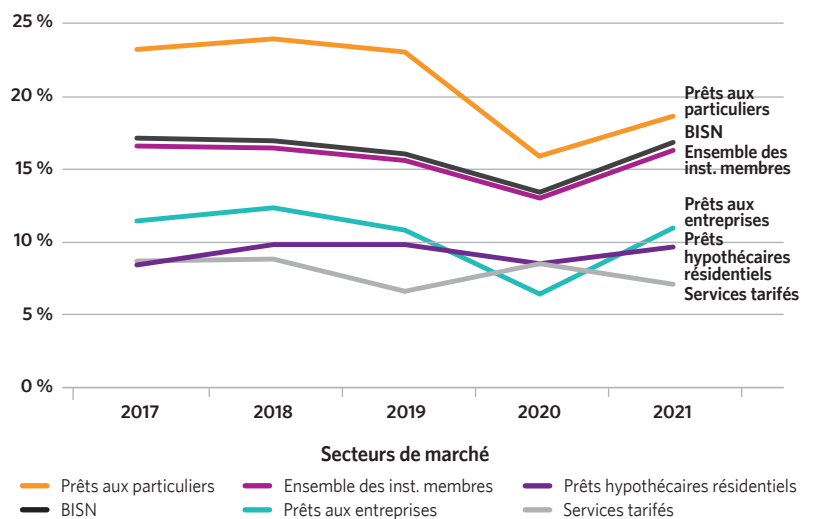
Le rendement de l'avoire moyen des actionnaires (RAMA), indicateur général de la rentabilité des institutions, s'est accru en s'établissant à 16,6 %, contre 13,1 % un an plus tôt. Le RAMA de tous les groupes affinitaires a augmenté, sauf celui du groupe Services tarifés, car le résultat net a été influencé par la diminution des provisions pour pertes attendues sur créances du fait de l'amélioration de la situation pandémique. Comme l'indique le graphique ci-contre, le RAMA varie d'un groupe affinitaire à l'autre, en raison du type d'activité de crédit et du degré de recours à l'effet de levier.

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2017-2021
(en milliards de dollars canadiens)



Les exercices financiers se terminent le 31 octobre ou le 31 décembre, selon l'institution.

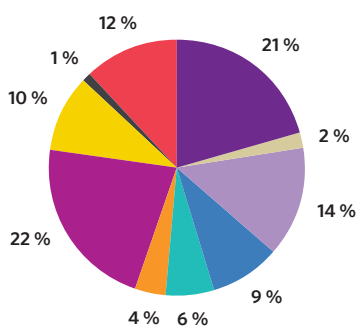
Rendement de l'avoire moyen des actionnaires (RAMA) par group affinitaire, 2017-2021



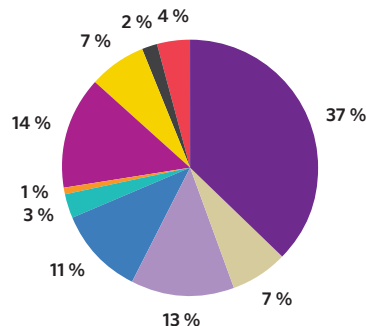
Composition, croissance et qualité de l'actif

En un an, l'actif total des institutions membres a progressé de 4,3 % pour atteindre 7,2 billions de dollars, ce qui résulte en partie de l'augmentation du volume des dépôts. Les prêts hypothécaires résidentiels, l'une des plus importantes catégories d'actif au bilan des institutions membres, ont avoisiné 1,6 billion de dollars, soit 22,4 % des actifs inscrits au bilan. Les autres catégories importantes comprennent les titres de placement (21,2 % de l'actif total, dont 23,9 % en titres du gouvernement du Canada), les prêts aux entreprises (13,9 %), les prêts aux particuliers et prêts personnels (9,0 %) et les prises en pension de titres (11,3 %).

Composition de l'actif -
Groupe des BISN (%)*, 2021
(6,8 billions de dollars canadiens)



Composition de l'actif -
Tous les autres groupes affinitaires (%)*, 2021
(422 milliards de dollars canadiens)



- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts hypothécaires non résidentiels
- Prêts aux entreprises
- Prêts aux particuliers / Prêts personnels
- Autres éléments d'actif
- Instruments dérivés
- Titres de placement
- Trésorerie et équivalents
- Autres prêts et acceptations bancaires
- Prises en pension de titres

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Nota : Comme les chiffres sont arrondis, le total n'est pas nécessairement égal à 100 %.

Le groupe des banques d'importance systémique nationale (BISN) est classé séparément des autres institutions membres de la SADC en raison de sa taille et de l'incidence démesurément élevée qu'il a sur l'ensemble du secteur financier du pays. La composition des actifs de ce groupe est unique en ce sens que celui-ci est moins dépendant de l'activité de prêts hypothécaires résidentiels comparativement aux autres institutions membres.

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres en 2021 s'est améliorée par rapport à un an plus tôt puisque le ratio brut des prêts douteux a fléchi, atteignant 0,37 % de l'ensemble des prêts contre 0,52 % en 2020. Cette valeur demeure faible comparativement aux valeurs passées et à celles d'autres régions du monde.

Niveaux de liquidité

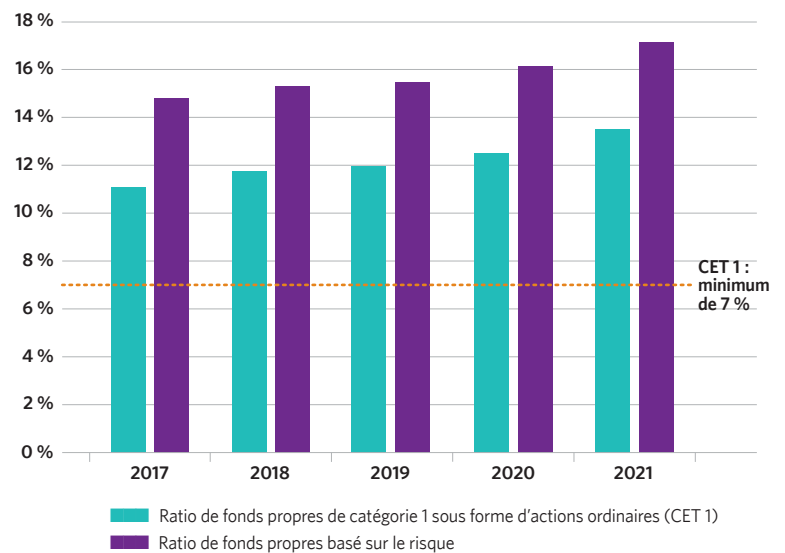
Au 31 décembre 2021, les institutions membres affichaient des niveaux d'actifs liquides adéquats et répondaient toutes aux attentes réglementaires énoncées dans les *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En s'appuyant sur l'ensemble de ces mesures et de ces évaluations, qui comprennent plusieurs éléments qualitatifs, la SADC dispose d'une perspective plus large pour juger de la suffisance des liquidités que détiennent ses institutions membres. Dans l'ensemble, les institutions membres continuent d'avoir en réserve des liquidités plus importantes que d'habitude grâce à l'augmentation des dépôts accumulés durant la pandémie, particulièrement vers le début de 2020.

Ratios de fonds propres

Collectivement, les ratios de fonds propres des institutions membres ont augmenté en 2021 et ils dépassent nettement les exigences minimales de Bâle III. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2021 de chaque institution membre, la moyenne de leurs ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET 1) avait augmenté, atteignant 13,6 %, comparativement au minimum de 7,0 % qu'impose le BSIF. La moyenne des ratios du total des fonds propres des institutions membres a augmenté, atteignant 17,1 %.

Par ailleurs, selon la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF, toutes les institutions doivent maintenir un ratio de levier au moins égal ou supérieur à 3,0 %. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2021 de chaque institution membre, le ratio de levier moyen s'établissait à 5,0 %, le ratio le moins élevé appartenant aux BISN (4,8 %) et le ratio le plus élevé, au groupe affinitaire « Prêts aux particuliers » (18,2 %).

Ratio de fonds propres des institutions membres de la SADC, 2017-2021



Gouvernance et gestion des risques

La SADC s'expose à un éventail de risques internes et externes qui peuvent influencer sur sa capacité à réaliser son mandat et sa vision. Afin de bien recenser, évaluer et gérer ces risques, elle a mis en place un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) qui prévoit une évaluation exhaustive des principaux risques. Les résultats de cette évaluation sont communiqués au Comité du risque du conseil de la Société tous les trimestres.

Philosophie et principes de la SADC en matière de risque

La SADC prend les devants pour renforcer sa capacité à contrer les risques susceptibles de compromettre la protection des dépôts assurés et la stabilité du système financier canadien. La Société accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, sous réserve des conditions suivantes :

- Ils contribuent à la réalisation du mandat que lui a confié le Parlement
- Ils lui permettent d'inspirer confiance
- Ils soutiennent sa résilience opérationnelle
- Ils contribuent à l'élaboration et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques

Le programme de GRE de la SADC définit et encadre la gestion des risques de façon à ce que les stratégies de la Société et son appétence au risque soient appliquées efficacement et uniformément par tous les employés.

Comme sa culture de risque évolue, la SADC souhaite avant tout collaborer avec les personnes concernées dans le but de renforcer la gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation. Il sera ainsi plus facile de prendre des décisions éclairées qui appuient nos objectifs et respectent notre appétence au risque, pour mieux réaliser notre mandat et notre vision.

Transformation du programme de gestion des risques de l'entreprise

Le contexte d'exploitation de la SADC évolue rapidement. En 2021-2022, la Société a continué d'améliorer le programme de GRE qui permet la prise de décisions éclairées tenant compte de l'appétence au risque de la Société. Les améliorations apportées se répercutent sur les processus, politiques et outils existants en matière de GRE, de même que sur la formation et la production de rapports utiles à la Société, au conseil d'administration et au Comité du risque. Le programme de GRE a fait l'objet d'un audit, qui a conclu que la culture de risque de la Société est solide et s'appuie sur les énoncés d'appétence au risque en place. L'audit a aussi fait ressortir des occasions de renforcer et d'harmoniser les responsabilités, d'élaborer des processus plus efficaces de gestion des risques et d'optimiser nos outils et nos rapports. Au cours de l'exercice 2022-2023 et des prochains, la SADC s'efforcera d'exploiter ces occasions pour rehausser son programme de GRE.

Risques de l'entreprise

La Société surveille les risques qui menacent sa résilience et ses grands projets. En 2021-2022, les risques qui ont le plus retenu son attention relèvent de la cybersécurité, de la pandémie et du programme de modernisation du remboursement des dépôts. La SADC veille par ailleurs à repérer toute nouvelle source de risque. Les principaux facteurs de risque externes ont à voir avec les innovations du secteur financier, les enjeux ESG et le marché du travail.

Les démarches ciblant les risques importants sont décrites dans les pages qui suivent, qui traitent des trois objectifs stratégiques de la SADC pour l'exercice 2022-2023. La Société fera un suivi de ces démarches et évaluera régulièrement leur incidence sur les risques pour reconnaître le moment où ceux-ci deviendront acceptables.

Objectifs stratégiques pour 2022-2023

Les décisions prises par la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation, de même que des occasions et des risques importants auxquels elle fait face. Par conséquent, en 2022-2023, elle accordera la priorité aux grands objectifs stratégiques suivants : être fin prête à effectuer un règlement et accroître la confiance dans la protection des dépôts. Elle agira aussi de manière proactive pour préparer et adapter les projets stratégiques à l'appui de ces priorités, en fonction des changements économiques, financiers, environnementaux, géopolitiques et sociaux qui risquent de se répercuter plus longuement sur les cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite. Et tout cela, sans négliger de renforcer sa résilience.

La SADC a donc défini trois grands objectifs stratégiques qui figurent aussi dans son Plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027.

1. Être fin prête à effectuer un règlement

Vu le climat d'incertitude qui pèse toujours sur l'économie, la SADC continuera de mettre l'accent sur sa préparation à un règlement de faillite selon différents scénarios, afin de soutenir la résilience et la stabilité du système financier. Ses activités étant de nature anticyclique, la SADC participe plus intensivement au filet de sécurité financier canadien en période d'incertitude ou de crise économique. Pour être fin prête à effectuer un règlement, la SADC doit disposer des effectifs, des processus, des outils, des systèmes et des moyens financiers nécessaires à une collaboration harmonieuse avec ses partenaires du filet de sécurité financier et avec d'autres intervenants.

Cet objectif s'appuie sur les démarches suivantes :

- Continuer de renforcer sa capacité à reconnaître rapidement les risques auxquels font face ses institutions membres
- Moderniser le cadre de financement *ex ante* et le régime de primes différentielles
- Renforcer le cadre et les plans de règlement de faillite

2. Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Comme le passage au numérique et l'innovation continuent de s'accélérer dans le secteur financier, la SADC veillera à ce que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite demeurent adéquats et inspirent confiance aux déposants. Elle continuera d'enrichir son plan stratégique en matière d'innovation numérique et de faire évoluer ses capacités technologiques dans le cadre de son programme de modernisation du remboursement des dépôts, afin d'accroître la confiance des déposants et des institutions membres.

Cet objectif s'appuie sur les démarches suivantes :

- Continuer d'anticiper la numérisation et la transformation des services financiers
- Faire progresser le programme pluriannuel de modernisation du remboursement des dépôts
- Appliquer sa stratégie de sensibilisation du public pour entretenir sa connaissance de l'assurance-dépôts et sa confiance envers la Société

3. Accroître la résilience de la SADC

La pandémie a imposé à tous les organismes des transformations plus rapides que prévu sur les plans technologique et culturel. La SADC continuera d'adapter ses systèmes, ses moyens technologiques, ses activités et ses programmes de formation de manière à bien s'acquitter de son mandat tout en se préparant au milieu de travail de demain. Elle enrichira son programme de cybersécurité afin de bien gérer des menaces de plus en plus nombreuses et complexes, et continuera d'intégrer les principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) à toutes ses activités.

Cet objectif s'appuie sur les démarches suivantes :

- Renforcer sa cybersécurité
- Poursuivre la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise, pour disposer d'une infrastructure et de services informatiques modernes
- Préparer l'avenir du travail, notamment en orchestrant le retour au bureau suivant un modèle hybride
- Intégrer les principes ESG à l'ensemble de ses activités

Plan financier 2022-2023 à 2026-2027

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 de la SADC reposent sur diverses hypothèses et estimations, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres ci-après. Les principales hypothèses financières comprennent ce qui suit :

- Les dépôts assurés croîtront de 6,5 % au cours de l'exercice 2022-2023 et de 4,86 % au cours de l'exercice 2023-2024. Cette croissance ralentira graduellement pour atteindre 4,15 % à l'exercice 2026-2027.
- Les taux de prime et la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification ne changeront pas par rapport à 2021-2022.
- Les prévisions relatives aux produits tirés des placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de la trésorerie et des placements égal à 1,1 % en 2022-2023, rendement qui montera graduellement à 1,3 % en 2026-2027.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera proportionnellement à la croissance des dépôts assurés, mais d'autres variables, telles que les probabilités de défaillance, demeurent constantes.

Exercice 2022-2023

Le **total du résultat global** de l'exercice 2022-2023 devrait atteindre 723 millions de dollars.

Le **total des produits des activités ordinaires** de 2022-2023 devrait atteindre 911 millions de dollars, soit 822 millions en produits tirés des primes et 89 millions en produits tirés des placements.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 822 millions de dollars, soit 50 millions de plus que les 772 millions de l'exercice 2021-2022. Cette hausse reflète essentiellement la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 89 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient être inférieurs de 4 millions aux 93 millions comptabilisés pour l'exercice 2021-2022. Cette diminution s'explique par un taux de rendement moyen hypothétique plus faible des placements.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient atteindre 88 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023, contre 68 millions effectivement comptabilisés pour l'exercice 2021-2022. Le budget de 2022-2023 reflète des coûts d'exploitation plus élevés en raison de la poursuite du programme de modernisation du remboursement des dépôts et des autres priorités comprises dans le plan d'entreprise.

La **trésorerie** et les **placements** devraient atteindre 8,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2022-2023 en raison du réinvestissement des primes encaissées.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait totaliser 2,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2022-2023 selon les hypothèses retenues au 31 décembre 2021. Au moment de la préparation du plan, la provision avait été établie à 2,55 milliards de dollars.

Le **financement ex ante** devrait s'élever à 8,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2022-2023, soit l'équivalent de 75 points de base des dépôts assurés prévisionnels, en hausse de 4 points par rapport au 31 mars 2022.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2022, par rapport aux trois stratégies énoncées dans le Plan d'entreprise 2021-2022 à 2025-2026. Ces stratégies soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte partielle ou totale de dépôts, à encourager la stabilité du système financier au Canada et à agir à titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 31 mars 2022)

1. Accroître la capacité de la SADC à agir avec efficacité en cas de crise		
Projet	Activité/résultat en 2021-2022	Résultats en fin d'exercice
Renforcer et mettre à l'épreuve la capacité globale de règlement de la SADC, pour qu'elle puisse déployer efficacement tous les outils dont elle dispose	Conception de plans de gestion de crise réalisables	Des activités de planification de règlement et de préparation à un remboursement ont été menées en collaboration avec les institutions membres.
	Capacités opérationnelles nécessaires pour faire face à des faillites de grande ampleur ou à des faillites simultanées	Le Centre d'excellence en matière de simulations a procédé à cinq simulations en 2021-2022, dont un exercice en collaboration avec nos partenaires du filet de sécurité financier qui s'est étalé sur plusieurs jours, et une simulation de trois jours réunissant des participants internes et des partenaires de réserve et qui portait sur la mise en place d'une institution-relais.
	Cadre de conformité transparent concernant les dépôts de courtier-fiduciaire (CF) et échanges fréquents avec les intervenants du secteur afin que les nouvelles modalités de la Loi sur la SADC relatives aux dépôts en fiducie soient respectées dès leur entrée en vigueur	La SADC a communiqué avec les courtiers-fiduciaires et les organismes d'autorégulation pour faciliter l'adhésion aux nouvelles modalités de la Loi sur la SADC concernant les dépôts en fiducie. Elle a notamment : distribué aux institutions membres un guide sur la conformité au <i>Règlement administratif sur les exigences en matière de données et de systèmes</i> ; poursuivi le dialogue avec les intervenants du marché en vue de s'assurer qu'ils étaient prêts pour l'entrée en vigueur du nouveau cadre d'assurance-dépôts en avril 2022 ; et procédé à l'inscription de 55 courtiers-fiduciaires sur un nouveau portail à leur intention.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 31 mars 2022)

1. Accroître la capacité de la SADC à agir avec efficacité en cas de crise (suite)		
Projet	Activité/résultat en 2021-2022	Résultats en fin d'exercice
Anticiper les nouveaux risques menaçant la protection des déposants et la stabilité du système financier avant qu'ils se concrétisent	Activités d'évaluation des risques et tests de tension prospectifs qui aident la SADC à déceler plus tôt les vulnérabilités	La SADC a collaboré à divers projets avec ses partenaires du Comité de surveillance des institutions financières. Elle a atteint ses principaux objectifs, à l'appui des tests de tension et de l'évaluation des risques.
	Amélioration continue du cadre et de la culture de gestion des risques de l'entreprise (GRE)	La SADC a bonifié son programme de GRE pour favoriser la prise de décisions éclairées compte tenu de l'appétence au risque de la Société. Ainsi, en 2021-2022, le programme a fait l'objet d'un audit, un exercice exhaustif avec divers services a permis de recenser les risques et de les classer par ordre de priorité, et des améliorations ont été apportées aux rapports trimestriels.
Mettre au point un programme complet de mobilisation des parties intéressées	Stratégie de mobilisation des intervenants externes	La nouvelle première dirigeante de la SADC a tendu la main aux institutions membres, y compris aux banques d'importance systémique nationale ainsi qu'aux autorités provinciales et à plusieurs associations du secteur. À l'automne 2021, la SADC a mené un sondage auprès de ses principaux intervenants pour mieux comprendre leurs points de vue et leurs attentes à son égard, et pour trouver des occasions de renforcer la mobilisation des intervenants dans l'ensemble du système financier.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 31 mars 2022)

2. Rendre la SADC plus résiliente en transformant sa culture et son milieu de travail		
Projet	Activité/résultat en 2021-2022	Résultats en fin d'exercice
Enrichir le plan et la stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise afin de favoriser la résilience et l'ouverture à l'autre et de s'adapter de manière proactive à l'avenir du travail	Élaboration de la prochaine version du plan et de la stratégie à long terme	La Société a mis en place la nouvelle version de son plan et de sa stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise un an à l'avance, soit en mars 2021. Outre les réalisations attendues, elle a entrepris de nouveaux projets axés sur les plans de retour au bureau et sur l'actualisation de son programme de perfectionnement en leadership, qui comprend un mécanisme de rétroaction tous azimuts.
	Création de partenariats stratégiques avec des experts en santé mentale, en diversité et en inclusion, pour mieux soutenir les employés et continuer de favoriser l'ouverture à l'autre dans un milieu hybride	La SADC a conclu trois partenariats stratégiques avec des experts en santé mentale, en diversité et en inclusion, pour enrichir ses programmes de mieux-être. Il en a découlé l'élaboration d'une stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre ainsi que le lancement d'initiatives connexes, dont la mise sur pied du Groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre, la bonification des ressources en santé mentale et diverses améliorations aux politiques relatives au milieu de travail. La SADC effectue régulièrement des mini-sondages visant à mesurer le degré de motivation de son personnel, à cerner les motifs d'insatisfaction et à reconnaître les occasions de croissance.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 31 mars 2022)

2. Rendre la SADC plus résiliente en transformant sa culture et son milieu de travail <i>(suite)</i>		
Projet	Activité/résultat en 2021-2022	Résultats en fin d'exercice
Mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise, à l'appui du monde du travail de demain et de la transformation numérique de la Société	Élaboration d'une stratégie globale en matière de données	La SADC a élaboré une stratégie globale en matière de données au cours de l'exercice, dans le but de rehausser la sécurité, la gouvernance et l'exploitation éclairée des données de la Société.
	Progression de la stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise et accent mis sur la migration vers l'infonuagique, l'environnement de données, leur gouvernance et leur sécurité	Une nouvelle stratégie en matière de cybersécurité a été élaborée, et sa mise en œuvre va bon train. Notre nouvel environnement infonuagique de données sécurisé a été prêt à temps pour traiter les données sur les déposants conformément aux modifications législatives qui entraient en vigueur le 30 avril 2022. La date d'achèvement de la migration vers le nuage a été reportée, parce qu'il a fallu accorder la priorité aux mesures liées à la pandémie et à l'application de nouvelles normes en matière de sécurité de l'information.
	Mise en place de solutions favorisant la collaboration et la connectivité et soutenant le projet relatif à l'avenir du travail	Cette activité a été menée à terme. La Société a acquis des technologies à l'appui d'un milieu de travail hybride et en a entrepris l'installation en prévision d'une première phase expérimentale.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 31 mars 2022)

3. Innover pour répondre aux nouvelles attentes des déposants		
Projet	Activité/résultat en 2021-2022	Résultats en fin d'exercice
Moderniser les capacités de remboursement et les processus connexes de la SADC pour bien protéger les déposants et les rembourser plus rapidement	Élaboration d'une feuille de route pour la modernisation du remboursement des dépôts et mise en œuvre sur plusieurs années	La SADC a mis la touche finale à la conception stratégique de son programme de modernisation du remboursement des dépôts et en a élaboré la feuille de route. La première phase de développement a débuté en octobre 2021.
Mener un examen exhaustif du régime de primes différentielles et du financement <i>ex ante</i> de la Société	Présentation au conseil d'administration de la SADC des recommandations préliminaires en vue de la modernisation du régime de primes différentielles	La Société a consacré des efforts considérables à l'élaboration de ses recommandations. Elle en a discuté avec ses partenaires du filet de sécurité financier et elle a proposé des réformes qui feront l'objet de consultations auprès du secteur au cours du prochain exercice.
	Établissement de la portée de l'examen du financement <i>ex ante</i> et formulation de recommandations	La SADC a mené une analyse approfondie des éléments de l'examen du financement <i>ex ante</i> . Des recommandations ont été soumises au conseil d'administration de la Société, qui les a approuvées. Elles feront l'objet de consultations au cours du prochain exercice.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 31 mars 2022)

3. Innover pour répondre aux nouvelles attentes des déposants (suite)		
Projet	Activité/résultat en 2021-2022	Résultats en fin d'exercice
Mettre en place une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public à la SADC et au régime fédéral d'assurance-dépôts	Niveau de sensibilisation de l'ordre de 60 à 65 %	En mars 2022, le taux de sensibilisation au rôle que joue la SADC pour protéger les dépôts s'établissait à 61 %, soit dans la fourchette cible de 60 à 65 %. L'intérêt du public canadien pour nos publications (visites de notre site Web, visionnement de nos vidéos, abonnés sur les réseaux sociaux, mentions « J'aime », partages, commentaires) a augmenté de 50 % depuis un an. À 52 %, le niveau de sensibilisation des femmes est en dessous de notre cible. Toutefois, depuis le lancement de notre nouvelle campagne publicitaire en septembre 2021, ce taux a augmenté de 3,6 points de pourcentage. Le manque à gagner pour atteindre notre cible est peut-être dû à l'interruption des publicités de la Société pendant la campagne électorale fédérale, à l'automne 2021.
Mieux comprendre les nouvelles tendances du secteur financier, notamment en matière de produits et de technologies	Établissement de la portée des recherches sur les nouvelles tendances et formulation de recommandations (exercice 2022-2023)	La SADC a conçu un plan pour composer avec les conséquences de l'évolution des technologies financières sur la protection des déposants. Elle a commenté les pratiques de ses partenaires du filet de sécurité financier, des intervenants du secteur et de l'Association internationale des assureurs-dépôts.

Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2021-2022 de la Société et les notes complémentaires.

Aux termes de sa loi constitutive, la SADC est investie du mandat suivant :

- Fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

La situation financière de la Société, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Méthode de préparation

À titre de société ayant une obligation publique de rendre des comptes, la SADC prépare ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les résultats d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée créée par la SADC en 1992 dans le but de gérer la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La note 2 des états financiers consolidés de l'exercice 2021-2022 fournit plus de précisions à ce sujet.) La consolidation d'ACC a peu de répercussions sur les résultats financiers consolidés.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice de la SADC terminé le 31 mars 2022 correspond à un montant positif de 1,5 milliard de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 772 millions de dollars, soit 33 millions (4 %) de plus que ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par la croissance du volume des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 93 millions de dollars, en hausse de 3 millions (3 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse résulte essentiellement de la croissance du portefeuille de placement.

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice ont atteint 68 millions de dollars, ayant augmenté de 8 millions (14 %) par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison d'une hausse des frais de personnel et des honoraires engagés pour soutenir le programme de modernisation du remboursement des dépôts et les autres projets clés de la Société.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2022, le total des actifs se chiffrait à 7,3 milliards de dollars, en hausse de 792 millions (12 %) en un an. Les actifs étaient composés en majorité de titres de placement, ce qui, essentiellement, explique cette croissance des actifs.

Au 31 mars 2022, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 1,9 milliard de dollars, soit 750 millions (28 %) de moins qu'à la clôture de l'exercice précédent. Cette diminution découle surtout des changements dans le profil de risque de certaines institutions membres et d'une probabilité de défaillance plus faible, malgré une plus grande exposition aux pertes.

Les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables. Cependant, les produits tirés des placements et les autres produits des activités ordinaires sont assujettis à l'impôt sur le résultat. En raison de la montée des charges d'exploitation nettes, la charge d'impôt a fléchi de 16 % comparativement à celle de l'exercice précédent, s'établissant à 6 millions de dollars.

Le financement *ex ante* sert à couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Au 31 mars 2022, le solde s'élevait à 7,3 milliards de dollars, soit l'équivalent de 71 points de base des dépôts assurés, ce qui représente une augmentation de 4 points depuis le 31 mars 2021.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 6,5 milliards de dollars au 31 mars 2021 à 7,3 milliards au 31 mars 2022, en hausse de 12 %. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Trésorerie	22 726	2 480
Titres de placement	7 261 749	6 490 225
Actif d'impôt exigible	1 215	1 130
Clients et autres débiteurs	742	172
Paiements anticipés	1 074	1 302
Actifs au titre de droits d'utilisation	8 660	9 700
Immobilisations corporelles	3 606	4 163
Immobilisations incorporelles	4 460	2 999
Total des actifs	7 304 232	6 512 171

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 7,3 milliards de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux grands principes :

- Le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital.
- Le portefeuille de placement doit servir de source de financement pour les activités d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille organisé de façon prudente.

La Société gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances. Les politiques du conseil en matière de risques financiers de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Les titres de placement doivent avoir une cote de crédit de A- au minimum pour un terme de cinq ans tout au plus. La Société a adopté un style de placements échelonnés, de manière à ce que ceux-ci soient distribués également, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun.

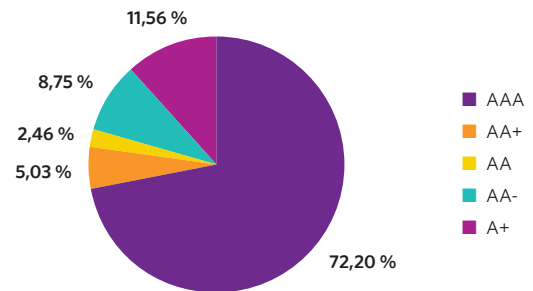
Au 31 mars 2022, la durée moyenne du portefeuille de placement de la Société était de 2,5 ans, tout comme il y a un an. Le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements était de 1,36 % au 31 mars 2022 (1,37 % au 31 mars 2021).

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 2,7 milliards de dollars au 31 mars 2021 à 1,9 milliard au 31 mars 2022, en baisse de 28 %. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Fournisseurs et autres créditeurs	9 764	8 465
Obligations locatives	10 176	10 390
Avantages du personnel	1 461	1 508
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 900 000	2 650 000
Passif d'impôt différé	289	303
Total des passifs	1 921 690	2 670 666

Titres de placement : cotes de crédit au 31 mars 2022



Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur un certain nombre d'hypothèses. Au 31 mars 2022, la provision, de 1,9 milliard de dollars, correspondait au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risquait de subir en réglant la faillite d'institutions membres. La provision a baissé de 750 millions de dollars en 2021-2022.

Plusieurs facteurs expliquent la réduction globale nette de la provision, notamment :

- Changements dans la catégorie de tarification de certaines institutions membres
- Probabilité de défaillance plus faible calculée à l'égard de certaines institutions membres
- Augmentation du niveau estimé d'exposition aux pertes

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La Société calcule les pertes attendues de la faillite des institutions membres d'après la valeur actualisée de ces pertes. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète : i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement reflétant l'incertitude d'évaluation, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et continue de bénéficier de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres rencontrent des difficultés financières.

Au 31 mars 2022, la cible minimale de financement *ex ante* de la Société était fixée à 100 points de base des dépôts assurés. À la même date, le niveau du financement *ex ante* s'élevait à 7,3 milliards de dollars, soit l'équivalent de 71 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés établi au 31 mars 2022, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 10,3 milliards de dollars.

La Société a élaboré un plan qui devrait permettre d'atteindre la cible minimale du financement *ex ante* au cours de l'exercice 2029-2030. Un examen du cadre de financement *ex ante* est en cours et devrait s'achever en 2022-2023.

La Société a recours à deux méthodes principales pour évaluer le niveau optimal de son financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Celle-ci consiste à étudier le profil des institutions membres et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné permettrait à la Société de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Selon cette méthode, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer le niveau du financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent surtout à mesurer l'incidence que les variables des modèles, en l'occurrence la variation des probabilités de défaillance et des pertes en cas de défaillance, ont sur le financement nécessaire.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. En effet, la Société détient un portefeuille de placement quasi équivalent au financement *ex ante* et elle est aussi habilitée à emprunter au Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2022, la loi autorisait la SADC à emprunter jusqu'à 30 milliards de dollars, sous réserve d'une approbation ministérielle. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément de la gouverneure en conseil et de la ministre des Finances si, de l'avis de la ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada. Si la Société obtient un tel emprunt pour régler la faillite d'une institution membre, les primes d'assurance-dépôts seront augmentées pour couvrir l'emprunt.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait au 31 mars 2022.

<i>Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)</i>	2022	2021
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	23	2
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	7 058	6 586
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	30 000	28 000
Total des liquidités mobilisables	37 081	34 588
Dépôts assurés	1 025 235	967 981
Total des points de base des dépôts assurés	362	357

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2021-2022 correspond à un montant positif de 1,5 milliard de dollars, en hausse de 1,2 milliard par rapport à celui de l'exercice 2020-2021. Le tableau ci-après résume la performance financière de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Produits des activités ordinaires		
Produits tirés des primes	772 318	739 100
Produits tirés des placements	92 628	89 936
Autres produits	208	78
Charges		
Charges d'exploitation nettes	67 977	59 829
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(750 000)	400 000
Charge d'impôt	6 225	7 367
Résultat net	1 540 952	361 918
Autres éléments du résultat global	85	(104)
Total du résultat global	1 541 037	361 814

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes de l'exercice 2021-2022 ont augmenté de 33 millions de dollars (4 %), atteignant 772 millions de dollars. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés. En effet, les dépôts assurés se sont accrus de 6 %, passant de 968 milliards de dollars au 30 avril 2020 à 1 025 milliards au 30 avril 2021.

Les primes réclamées aux institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime de 2021-2022 s'alignent sur la stratégie actuelle de la SADC qui vise l'atteinte du niveau minimal du financement *ex ante* d'ici 2029-2030. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés.

Catégorie de tarification (points de base des dépôts assurés)	2021-2022	2020-2021
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Les produits tirés des primes de l'exercice 2021-2022, qui totalisent 772 millions de dollars, équivalent à environ 7,5 points de base des dépôts assurés.

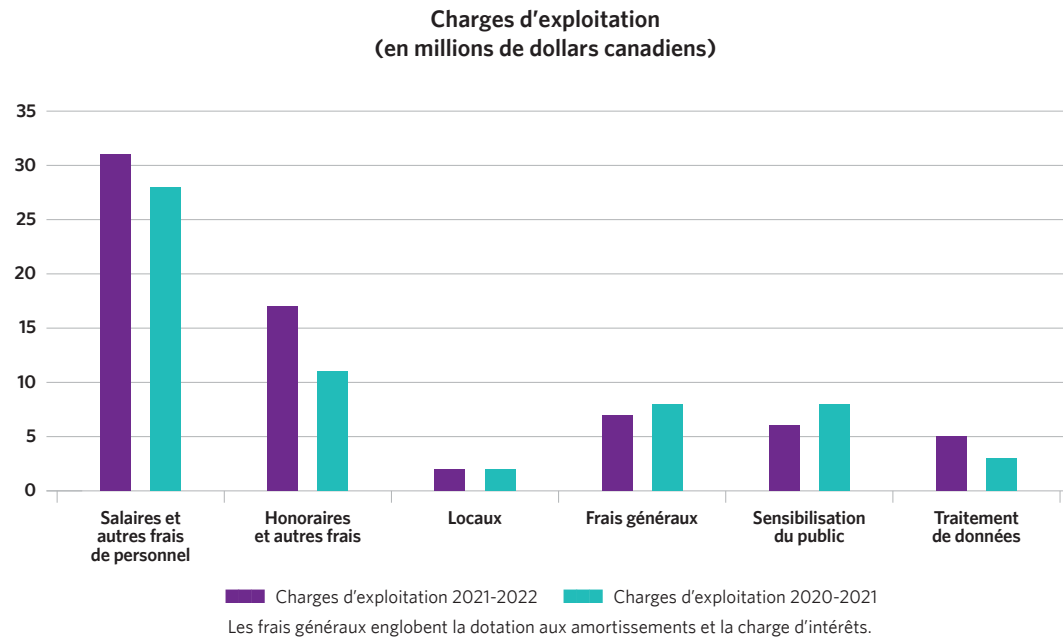
Le tableau suivant fait état de la répartition des institutions membres par catégorie de tarification.

Catégorie de tarification	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
1	91	89	83	81	83
2	6	10	14	15	11
3	3	1	3	4	5
4	—	—	—	—	1

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 93 millions de dollars, en hausse de 3 millions (3 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. La hausse résulte surtout de la croissance du portefeuille de placement (sous l'effet de l'augmentation des produits tirés des primes).

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation de l'exercice 2021-2022 ont augmenté de 8 millions de dollars (13 %) comparativement à celles de 2020-2021, s'établissant à 68 millions de dollars. L'augmentation résulte surtout de la montée des frais de personnel et des honoraires engagés pour soutenir le programme de modernisation du remboursement des dépôts et les autres projets clés de la Société.

Charge d'impôt

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels celle-ci applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

La charge d'impôt de l'exercice 2021-2022 se monte à 6 millions de dollars, ayant diminué de 1 million (16 %) par rapport à celle de l'exercice 2020-2021 en raison de la hausse des charges d'exploitation nettes.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	835 475	794 934
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(814 940)	(794 542)
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(289)	(1 480)
Augmentation (diminution) nette du solde de la trésorerie	20 246	(1 088)
Trésorerie, à la fin	22 726	2 480

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation servent essentiellement à financer le portefeuille de placement de la Société et, en conséquence, à accroître le financement *ex ante*.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2021-2022 à 2025-2026

L'analyse qui suit compare les résultats financiers de l'exercice 2021-2022 de la Société aux prévisions établies pour la même période dans le plan d'entreprise.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2022, le **total des actifs** se montait à 7,3 milliards de dollars, en hausse de 22 millions (0,3 %) par rapport au total annoncé dans le plan.

Au 31 mars 2022, le **total des passifs** correspondait à 1,9 milliard de dollars, en baisse de 797 millions (29 %) par rapport au total prévu dans le plan. La baisse s'explique surtout par une diminution de 750 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

État consolidé du résultat global

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice se monte à 865 millions de dollars, en hausse de 24 millions (3 %) par rapport aux 841 millions prévus dans le plan. Cette hausse est surtout due à des produits tirés des primes et tirés des placements plus élevés que prévu.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice ont atteint 68 millions de dollars, en phase avec les 68 millions prévus au plan.

Le **total du résultat global** pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 est positif, s'élevant à 1,5 milliard de dollars, contre 671 millions de dollars prévus dans le plan. L'écart est surtout attribuable à une réduction de 750 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2022-2023 Plan d'entreprise ^a	2021-2022 Chiffres réels	2021-2022 Plan d'entreprise ^a
État consolidé de la situation financière			
<i>(au 31 mars)</i>			
Trésorerie et titres de placement	8 101	7 285	7 256
Immobilisations	14	8	18
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	9	8
Autres actifs courants	—	2	—
Total des actifs	8 121	7 304	7 282
Fournisseurs et autres créditeurs	5	10	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 600	1 900	2 700
Obligations locatives	8	10	9
Autres passifs non courants	5	2	5
Résultats non distribués	5 503	5 382	4 563
Total des passifs et des capitaux propres	8 121	7 304	7 282
État consolidé du résultat global			
<i>(pour l'exercice terminé le 31 mars)</i>			
Produits des activités ordinaires			
Produits tirés des primes	822	772	765
Produits tirés des placements et autres produits	89	93	76
	911	865	841
Charges			
Charges d'exploitation nettes	88	68	68
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	(750)	100
	188	(682)	168
Résultat net avant impôt	723	1 547	673
Charge d'impôt	—	(6)	(2)
Total du résultat global	723	1 541	671

^a Les plans d'entreprise de 2021-2022 à 2025-2026 et de 2022-2023 à 2026-2027 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 respectivement.



*Vous protégez ce qui vous est cher.
Nous aussi.*



PARTIE 2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Le 1^{er} juin 2022

La direction assume la responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent Rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

Aux termes de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité d'audit du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui incombent de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été audités par l'auditrice de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,



Leah Anderson

La responsable, Finances, Exploitation, et directrice financière,



Camille Ringrose

Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à

Rapport de l'auditeur indépendant

- 2 -

la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

Rapport de l'auditeur indépendant

- 3 -

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et ses règlements, les règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Rapport de l'auditeur indépendant

- 4 -

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société d'assurance-dépôts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'assurance-dépôts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en oeuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Normand Lanthier, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 1 juin 2022

États financiers consolidés et notes complémentaires

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2022	2021
ACTIFS			
Trésorerie		22 726	2 480
Titres de placement	4	7 261 749	6 490 225
Actif d'impôt exigible		1 215	1 130
Clients et autres débiteurs		742	172
Paiements anticipés		1 074	1 302
Actifs au titre de droits d'utilisation	5	8 660	9 700
Immobilisations corporelles	6	3 606	4 163
Immobilisations incorporelles	7	4 460	2 999
TOTAL DES ACTIFS		7 304 232	6 512 171
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		9 764	8 465
Obligations locatives	5	10 176	10 390
Avantages du personnel	16	1 461	1 508
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	8	1 900 000	2 650 000
Passif d'impôt différé	11	289	303
Total des passifs		1 921 690	2 670 666
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		5 382 542	3 841 505
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		7 304 232	6 512 171

Éventualités et engagements (note 15)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 1^{er} juin 2022



Un administrateur



Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada**État consolidé du résultat global**

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2022	2021
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes	12	772 318	739 100
Produits tirés des placements	4	92 628	89 936
Autres produits		208	78
		865 154	829 114
CHARGES			
Charges d'exploitation nettes	13	67 977	59 829
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	8	(750 000)	400 000
		(682 023)	459 829
Résultat net avant impôt		1 547 177	369 285
Charge d'impôt	11	6 225	7 367
RÉSULTAT NET		1 540 952	361 918
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Gain (perte) actuariel sur les obligations au titre des prestations définies		113	(138)
Incidence fiscale		(28)	34
Autres éléments du résultat global, après impôt		85	(104)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		1 541 037	361 814

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada**État consolidé des variations des capitaux propres***Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)*

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2020	3 479 691
Résultat net	361 918
Autres éléments du résultat global	(104)
Total du résultat global	361 814
Solde au 31 mars 2021	3 841 505
Résultat net	1 540 952
Autres éléments du résultat global	85
Total du résultat global	1 541 037
Solde au 31 mars 2022	5 382 542

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 540 952	361 918
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements	3 104	3 751
Produits tirés des placements	(92 628)	(89 936)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	113	206
Charge d'impôt	6 225	7 367
Charge au titre des avantages du personnel	134	143
Variation du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(570)	94
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	228	(196)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	1 299	653
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	(750 000)	400 000
Produits tirés des placements, montant reçu	133 213	122 905
Paiement au titre des avantages du personnel	(68)	(217)
Intérêts payés sur les obligations locatives	(173)	(206)
Impôt sur le résultat payé	(6 354)	(11 548)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	835 475	794 934
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 831)	(2 331)
Achat de titres de placement	(2 251 004)	(2 844 435)
Produit résultant de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	1 438 895	2 052 224
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(814 940)	(794 542)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(1 594)	(1 480)
Remise pour améliorations locatives	1 305	—
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(289)	(1 480)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	20 246	(1 088)
Trésorerie, au début	2 480	3 568
Trésorerie, à la fin	22 726	2 480

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés des placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfiques, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir. La SADC a aussi pour mandat d'agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir, en actions ordinaires, certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le régime d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Certaines modifications visant la protection d'assurance-dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, tandis que les modifications s'inscrivant dans la deuxième phase des changements ont pris effet le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains procédés de la Société.

Les modifications de la Loi sur la SADC qui découlent de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021* ont reçu la sanction royale en juin 2021. Les nouvelles mesures visent à favoriser la stabilité du système financier en renforçant le régime de protection des dépôts et de règlement de faillite des banques au Canada, notamment :

- Faciliter l'application des dispositions visant la suspension des droits de résiliation des contrats financiers admissibles régis par le droit d'autres pays
- Préciser la Loi pour assurer la protection des bénéficiaires de dépôts en fiducie après l'entrée en vigueur des nouvelles modalités applicables à ces dépôts
- Faire passer de 6 à tout au plus 18 mois la période maximale durant laquelle la SADC peut prendre le contrôle d'une institution membre défaillante afin d'en conclure la vente ou la restructuration

Le 1^{er} juin 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives (note 5), de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (note 8) et de certains avantages du personnel (note 16), qui sont évalués à la valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Les méthodes comptables définies à la note 2 ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées.

2 - Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée contrôlée par la Société.

Les résultats d'ACC sont inclus dans l'état consolidé du résultat global jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce qu'ACC soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les principaux jugements exercés lors de l'application des méthodes comptables de la Société sont décrits ci-après.

Consolidation

La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que la Société contrôle ACC et que les états financiers de la Société devraient donc intégrer ceux d'ACC. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Bien que la SADC ne détienne aucune participation dans le capital social d'ACC, elle en est l'unique créancière pour lui avoir accordé un prêt en 1992. Les faits et les circonstances que la direction a pris en considération avant de conclure que la SADC détient le contrôle d'ACC sont les suivants :

- Le prêt expose la SADC à des rendements variables en raison des liens de celle-ci avec ACC.
- Étant donné qu'un employé de la SADC est l'unique membre du conseil d'administration d'ACC, la SADC a le pouvoir de prendre des décisions concernant les activités d'ACC qui influent sur les rendements que la SADC touchera sur le prêt qu'elle a accordé à ACC.
- Les conditions du prêt limitent les activités d'ACC et stipulent que celle-ci ne peut modifier la composition de son conseil d'administration, ce qui confère à la SADC le pouvoir sur les principales activités d'ACC.

Instruments financiers

La Société détient un volume important de titres de placement. Après analyse des faits et des circonstances, la direction a déterminé que : i) les titres de placement détenus servent à percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû. Pour ces raisons, la Société évalue ses titres de placement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la partie « Instruments financiers » ci-après pour de plus amples informations.

La Société calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement qui sont évalués au coût amorti. L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers de la Société nécessite des modèles complexes ainsi que des hypothèses et jugements importants qui dépendent de plusieurs facteurs. Si ces facteurs changeaient, les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne seraient plus les mêmes.

Les éléments du modèle de pertes de crédit attendues qui sont considérés comme étant des jugements et des estimations comptables incluent entre autres :

- Choix des critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté ou non de façon importante
- Conception de modèles adéquats et formulation d'hypothèses adéquates en vue d'évaluer les pertes de crédit attendues
- Établissement des variables économiques les plus hautement corrélées avec les portefeuilles d'actifs financiers de la SADC
- Établissement du nombre de scénarios macroéconomiques de nature prospective et de leurs pondérations relatives, y compris leur effet sur les données économiques retenues dans le modèle

Se reporter à la partie « Instruments financiers » ci-après pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et dans toute période ultérieure pouvant être touchée.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts comporte des estimations importantes et nécessite, de la part de la direction, la formulation d'hypothèses.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – en date de la situation financière de la SADC – correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en réglant les cas de faillite d'institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) l'exposition aux pertes ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance ; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » plus loin pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision. Se reporter aussi à la note 8 pour le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire.

Immobilisations

Les immobilisations, qui sont constituées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont amorties sur leur durée d'utilité. Les valeurs comptables respectives des immobilisations de la Société figurent aux notes 6 et 7.

Instruments financiers**Comptabilisation et évaluation initiale**

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif est livré à la SADC ou à laquelle celle-ci le livre.

Classement**A) Actifs financiers**

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas les deux conditions ci-dessus, il est alors évalué à la juste valeur. Étant donné que tous les titres de placement de la Société remplissent les conditions susmentionnées, ils sont évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la Société sont évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon la hiérarchie suivante :

- *Niveau 1* - La juste valeur est fondée sur des cours (non ajustés) disponibles pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs.
- *Niveau 2* - La juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- *Niveau 3* - La juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

Dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente, la Société doit savoir si des transferts se sont produits entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en réévaluant le classement de ces actifs et passifs à chaque date de clôture.

Détection et évaluation de la dépréciation

La Société calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement et sur les primes d'assurance à recevoir qui sont évalués au coût amorti. Elle comptabilise des pertes de crédit attendues dans les 12 mois sur les instruments financiers, sauf si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, auquel cas elle inscrit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est révisé à chaque date de clôture pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; ce montant est présenté à la note 4, conformément à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Société a tenu compte de certaines informations prospectives de nature économique lors du calcul des pertes de crédit attendues, en se basant sur plusieurs scénarios qui ont donné lieu à une moyenne des pertes de crédit attendues fondée sur une pondération probabiliste de chaque scénario.

Pertes de crédit attendues – approche et évaluation**Titres de placement**

Pour ce qui est des titres de placement, les pertes de crédit attendues sont la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes du contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Sinon, elle correspond aux pertes de crédit attendues dans les 12 mois et représente la portion des pertes de crédit attendues sur la base de cas de défaillance susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture. En cas d'amélioration de la qualité du crédit dans une période ultérieure, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la correction de valeur pour pertes est révisée selon des pertes de crédit attendues sur 12 mois.

Tous les titres de placement que la SADC détient sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux dont la cote de crédit est de A- au minimum. En évaluant les pertes de crédit attendues sur ces instruments, la Société a appliqué la méthode simplifiée, comme le permet IFRS 9 vu la qualité de crédit supérieure de ces instruments, selon laquelle elle n'est pas obligée de déterminer si le risque de crédit a changé ou non, mais est plutôt tenue de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif à chaque date de clôture, dès la création de l'actif.

Primes d'assurance à recevoir

La Société applique la même méthode simplifiée indiquée plus haut aux primes d'assurance à recevoir, selon laquelle elle n'est pas obligée de déterminer si le risque de crédit a changé ou non, mais est plutôt tenue de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance à chaque date de clôture, dès la création de la créance. Dans le cas des primes d'assurance à recevoir, l'échéance contractuelle n'est pas censée dépasser un an. La perte de crédit attendue pour la durée de vie est donc calculée sur 12 mois.

Puisque les primes d'assurance sont payables en deux versements égaux, soit le 15 juillet et le 15 décembre, la Société ne comptabilise les primes d'assurance à recevoir qu'au premier trimestre de l'exercice, et aucune prime à recevoir n'est comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux. Ils sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – de cinq à dix ans
- Matériel informatique – de trois à cinq ans

La dotation aux amortissements est comprise dans les charges d'exploitation qui figurent à l'état consolidé du résultat global.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie ou de sa mise hors service, lorsqu'on ne s'attend à en tirer aucun avantage économique futur en continuant de l'utiliser. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément représente la différence entre le produit net résultant de la sortie, le cas échéant, et sa valeur comptable, et ce profit ou cette perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global lorsque l'élément est décomptabilisé.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, à l'état consolidé du résultat global.

Immobilisations incorporelles

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont inscrits à l'actif si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle va de trois à huit ans. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est comprise dans les charges d'exploitation qui figurent à l'état consolidé du résultat global.

Une immobilisation incorporelle générée en interne est décomptabilisée au moment de sa sortie ou de sa mise hors service, lorsqu'on ne s'attend à en tirer aucun avantage économique futur en continuant de l'utiliser. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément représente la différence entre le produit net résultant de la sortie, le cas échéant, et sa valeur comptable, et ce profit ou cette perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global lorsque l'élément est décomptabilisé.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à chaque date de clôture. S'il y a indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges d'exploitation, à l'état consolidé du résultat global.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti dans l'état consolidé de la situation financière. Leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de la courte durée avant leur échéance.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société est soumise à l'obligation d'être prête à fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre et à agir à titre d'autorité de règlement en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. La provision est établie selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation.

Les augmentations et les diminutions de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont respectivement comptabilisées en charges et en produits, dans l'état consolidé du résultat global.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés proportionnellement sur l'exercice, en fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue en échange des services d'assurance-dépôts. Les primes sont prescrites par la Loi sur la SADC et sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible minimal. Aux termes de la Loi sur la SADC, aucun remboursement n'est possible, sauf dans le cas d'un trop-perçu.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les produits tirés de contrats de sous-location et certains produits d'intérêts.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société détermine si celui-ci ou une partie de celui-ci contient un contrat de location. Le contrat contient un contrat de location s'il confère le droit d'utiliser un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour statuer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société se sert des critères suivants :

- Elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé.
- Le fournisseur n'a pas le droit substantiel de remplacer le bien pendant la durée d'utilisation.
- Elle a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs composantes locatives ou une ou plusieurs composantes locatives et non locatives, la Société répartit, au moment de la passation du contrat, la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives ou non locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

À la date de début du contrat, la Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte, le cas échéant, de la réévaluation des obligations locatives. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'obligation locative comptabilisée, les coûts directs initiaux engagés, les paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif (y compris le coût de la remise en état du site), déduction faite des incitatifs à la location reçus, le cas échéant. Les actifs comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, établie de la même manière que celle des immobilisations corporelles, ou sur la durée du contrat de location si elle est plus courte, à moins que la Société ait la certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à l'échéance du contrat de location.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers à verser pendant la durée du contrat de location. La valeur actualisée est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, à moins que ce taux ne puisse être déterminé facilement, auquel cas le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Les paiements de loyers comprennent les éléments suivants : les paiements fixes, déduction faite des incitatifs à la location ; les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ; les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Les paiements de loyers incluent aussi le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ou les pénalités exigées en cas de résiliation d'un contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de résilier. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de l'obligation locative est recalculée pour refléter, le cas échéant, la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location spécifiées, ou pour refléter la révision des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Société a recours à l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme non assortis d'une option d'achat si la durée du contrat de location est de 12 mois ou moins à compter de la date de début du contrat. Elle applique aussi l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau qui est considéré comme de faible valeur. Les paiements de loyers relatifs aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou d'une insuffisance de capitalisation du régime. En conséquence, les cotisations au régime sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation de l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Le passif ou l'actif d'impôt exigible est fonction du résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable diffère du résultat présenté dans l'état consolidé du résultat global à cause de certains éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres années et d'éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporaires qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global.

3 – Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

IFRS publiées (nouvelles ou révisées), mais pas encore entrées en vigueur

IFRS 17, Contrats d'assurance

Publiée en mai 2017, IFRS 17 établit des règles concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Il s'agit de veiller à ce que les entités fournissent des renseignements pertinents qui donnent une image fidèle des contrats d'assurance, pour que les utilisateurs des états financiers puissent évaluer l'incidence de ces contrats sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La norme était censée s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Or, en juin 2019, l'IASB (International Accounting Standards Board) a publié un exposé-sondage sur des modifications proposées donnant suite aux préoccupations et aux difficultés d'application dont avaient fait part les parties prenantes.

Le 25 juin 2020, le conseil de l'IASB a publié des modifications d'IFRS 17 et en a reporté la date d'entrée en vigueur. IFRS 17 s'appliquera donc pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société évalue actuellement l'incidence que les modifications auront sur ses futurs états financiers.

4 - Titres de placement

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	De 91 jours à 1 an	De 1 à 5 ans	Total
<i>Au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Obligations	422 714	915 117	5 923 918	7 261 749
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,28	1,68	1,32	1,36
Total des titres de placement	422 714	915 117	5 923 918	7 261 749
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,28	1,68	1,32	1,36

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	De 91 jours à 1 an	De 1 à 5 ans	Total
<i>Au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	36 395	—	—	36 395
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,11	—	—	0,11
Obligations	384 014	890 986	5 178 830	6 453 830
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,15	1,16	1,43	1,38
Total des titres de placement	420 409	890 986	5 178 830	6 490 225
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,06	1,16	1,43	1,37

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur estimée des instruments financiers de la Société. Les justes valeurs sont évaluées et présentées selon une hiérarchie (voir note 2) qui reflète l'importance des données utilisées dans leur estimation.

Au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)	Justes valeurs					
	Coût amorti	Pertes latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	7 261 749	(203 291)	5 089 383	1 969 075	—	7 058 458
Total des titres de placement	7 261 749	(203 291)	5 089 383	1 969 075	—	7 058 458

Au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)	Justes valeurs					
	Coût amorti	Profits latents	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor	36 395	—	36 395	—	—	36 395
Obligations	6 453 830	95 691	4 778 286	1 771 235	—	6 549 521
Total des titres de placement	6 490 225	95 691	4 814 681	1 771 235	—	6 585 916

Le total des produits tirés des placements que la Société a générés se monte à 92 628 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (89 936 000 \$ en 2021). La Société n'a comptabilisé aucun produit de commission ni aucune charge de commission pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (néant en 2021).

Tout changement apporté aux méthodes d'évaluation peut entraîner un transfert entre les niveaux 1, 2 et 3. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, aucun transfert n'a eu lieu (néant en 2021).

Au 31 mars 2022, la Société n'avait comptabilisé aucune perte de valeur sur ses titres de placement (néant en 2021).

5 - Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La Société loue des bureaux à Ottawa ; le contrat de location expire en septembre 2030, mais il est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. La Société loue aussi des bureaux à Toronto à deux endroits différents. Le contrat de location du premier emplacement expire en octobre 2026 et est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans, tandis que celui du second emplacement prend fin en novembre 2022 et comporte une option de renouvellement d'un an. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la Société. La Société loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 1^{er} avril 2020	13 282	24	13 306
Ajouts	553	54	607
Ajustements	(1 348)	—	(1 348)
Solde au 31 mars 2021	12 487	78	12 565
Ajouts	1 381	—	1 381
Ajustements	(1 244)	—	(1 244)
Solde au 31 mars 2022	12 624	78	12 702
Cumul des amortissements			
Solde au 1^{er} avril 2020	1 367	19	1 386
Dotations aux amortissements	1 465	14	1 479
Solde au 31 mars 2021	2 832	33	2 865
Dotations aux amortissements	1 167	10	1 177
Solde au 31 mars 2022	3 999	43	4 042
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2021	9 655	45	9 700
Solde au 31 mars 2022	8 625	35	8 660

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	12 606	5	12 611
Ajouts	553	54	607
Ajustements	(1 348)	—	(1 348)
Charges financières	206	—	206
Paiements de loyers	(1 672)	(14)	(1 686)
Solde au 31 mars 2021	10 345	45	10 390
Ajouts	1 381	—	1 381
Charges financières	173	—	173
Paiements de loyers	(1 757)	(11)	(1 768)
Solde au 31 mars 2022	10 142	34	10 176

La charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 113 000 \$ (206 000 \$ en 2021), figure à l'état du résultat global de l'exercice terminé le 31 mars 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, la Société n'a comptabilisé aucune charge relative à des contrats de location à court terme, et elle a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur l'obligation locative, soit 173 000 \$ (206 000 \$ en 2021), et celles liées au principal de l'obligation locative, soit 1 594 000 \$ (1 480 000 \$ en 2021), sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Pas plus d'un an	1 531	11	1 542
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	5 429	24	5 453
Plus de cinq ans	3 899	—	3 899
Total	10 859	35	10 894

6 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2020	3 885	1 760	5 184	10 829
Ajouts	231	776	371	1 378
Solde au 31 mars 2021	4 116	2 536	5 555	12 207
Ajouts	71	—	240	311
Solde au 31 mars 2022	4 187	2 536	5 795	12 518
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2020	3 355	1 167	2 686	7 208
Dotations aux amortissements	210	170	456	836
Solde au 31 mars 2021	3 565	1 337	3 142	8 044
Dotations aux amortissements	254	177	437	868
Solde au 31 mars 2022	3 819	1 514	3 579	8 912
Valeur comptable				
Solde au 31 mars 2021	551	1 199	2 413	4 163
Solde au 31 mars 2022	368	1 022	2 216	3 606

7 - Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
Coût			
Solde au 31 mars 2020	13 980	274	14 254
Ajouts - développement interne	970	(17)	953
Solde au 31 mars 2021	14 950	257	15 207
Ajouts - développement interne	627	1 893	2 520
Transferts	257	(257)	—
Solde au 31 mars 2022	15 834	1 893	17 727
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2020	10 772	—	10 772
Dotations aux amortissements	1 436	—	1 436
Solde au 31 mars 2021	12 208	—	12 208
Dotations aux amortissements	1 059	—	1 059
Solde au 31 mars 2022	13 267	—	13 267
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2021	2 742	257	2 999
Solde au 31 mars 2022	2 567	1 893	4 460

8 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres en cas de faillite de ces dernières. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2021	2 650 000
Variations de la provision	(750 000)
Solde au 31 mars 2022	1 900 000

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est actualisée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôt. Au 31 mars 2022, le taux d'actualisation de la provision était de 2,39 % (0,99 % en 2021). Le changement de taux au cours de l'exercice a fait baisser la provision de 110 millions de dollars. La sensibilité au taux d'actualisation est analysée par la Société, car elle a des retombées importantes sur la provision. Une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînera une diminution de 23 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (diminution de 33 millions en 2021). À l'inverse, une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation entraînera une augmentation de 23 millions de dollars de la provision (augmentation de 33 millions en 2021).

La Société a amorcé l'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014, qui vise à moderniser et à renforcer le régime d'assurance-dépôts du Canada. Certaines modifications du régime sont entrées en vigueur le 30 avril 2020. Les nouvelles modalités de la deuxième phase ont pris effet le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification des processus administratifs de la SADC.

9 – Instruments financiers et gestion des risques financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Trésorerie	22 726	2 480
Titres de placement	7 261 749	6 490 225
Clients et autres débiteurs	742	172
Actifs financiers	7 285 217	6 492 877
Fournisseurs et autres créditeurs	9 764	8 465
Passifs financiers	9 764	8 465

Se reporter à la note 4 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres de placement de la Société est présentée à la note 4.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement de titres de placement. La stratégie de placement de la Société s'appuie sur deux principes clés : générer des liquidités pour pouvoir financer les activités d'intervention ; circonscrire le risque de crédit et le risque de marché pour préserver le capital des placements. La Société dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE).

Des politiques officielles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées au moins chaque année pour qu'elles demeurent adéquates et prudentes. Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La *Politique du conseil en matière de risque de crédit* exige, entre autres, que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la SADC et les parties avec lesquelles la SADC est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération et chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

Conformément à ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en plafonnant le montant de chaque placement. En outre, pour réduire au minimum son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la Société, selon leur cote de crédit.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022	2021
AAA	5 242 549	5 126 190
AA+	365 419	—
AA	178 844	72 325
AA-	635 729	628 456
A+	839 208	663 254
Total des titres de placement	7 261 749	6 490 225

La Société peut devoir intervenir à un titre ou à un autre pour fournir un soutien financier, sous forme de prêt, de garantie ou autrement, à une institution membre en difficulté. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement se traduit par une créance pour la Société. Le recouvrement de cette créance dépend dans une large mesure de la qualité du crédit et de la valeur des éléments d'actif de l'institution membre mise en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de réduire au minimum les risques de perte pour elle-même. Au 31 mars 2022, aucun nouveau soutien financier de la part de la SADC, que ce soit sous forme de prêt, de garantie ou autrement, n'avait été fourni à une institution membre en difficulté.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit annuellement des rapports sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées.

La *Politique du conseil d'administration en matière de risque de liquidité* énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la Société 1) dans les limites des paramètres établis dans toutes les politiques de la Société en matière de risque financier, et 2) dans les limites du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société est autorisée à emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor. La Société peut actuellement emprunter jusqu'à 30 milliards de dollars (28 milliards en 2021), avec l'approbation de la ministre des Finances. En vertu de la Loi sur la SADC, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Si l'actuel pouvoir d'emprunt devenait inadéquat, la Société pourrait faire une demande au Parlement, en vertu d'une loi de crédits. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres emprunts peuvent aussi être effectués en cas de nécessité en vue de promouvoir la stabilité du système financier au Canada ou d'en maintenir l'efficacité. Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, aucun emprunt n'avait été effectué.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

Les principaux risques de marché que la Société court découlent de ses actifs ou passifs financiers dont la valeur est influencée par les conditions du marché, notamment son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société.

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société court un risque de taux d'intérêt à cause de ses titres de placement. Elle gère ce risque dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques établies.

Puisque les titres de placement sont évalués au coût amorti, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas une grande incidence sur le résultat net de la Société. Par contre, ces variations influent sur la juste valeur de ces titres. La Société gère le risque de taux d'intérêt en recueillant des données servant à établir la juste valeur des titres de placement pour les besoins de l'information financière en interne et de la gestion du risque financier. La Société soumet régulièrement ses titres de placement à des scénarios de crise afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur de ses placements. La Société peut ainsi établir clairement l'ampleur des conséquences possibles de ces variations. Des rapports sur le risque de taux d'intérêt sont soumis à la directrice financière chaque trimestre et au Comité d'audit du conseil une fois par année.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'auraient eue une augmentation de 50 points de base et une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur présentée à la fin de l'exercice à l'égard des titres de placement de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021
Augmentation de 50 points de base	Baisse de 84 millions de dollars	Baisse de 79 millions de dollars
Diminution de 25 points de base	Hausse de 42 millions de dollars	Hausse de 40 millions de dollars

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la *Politique du conseil en matière de risque de marché*, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut négocier des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres. Puisque l'assurance-dépôts couvre désormais les dépôts en devise, la SADC s'expose indirectement au risque de change. Les dépôts en devise seraient convertis en dollars canadiens aux taux prescrits à la date de faillite d'une institution membre et s'ajouteraient aux autres dépôts pour donner le total des dépôts assurés. Cette exposition au risque de change n'est pas couverte. L'exposition de la Société aux autres risques de prix et au risque de change est toutefois négligeable.

10 - Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société, et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Au 31 mars 2022, la cible minimale du financement *ex ante* était fixée à 100 points de base des dépôts assurés. La Société a élaboré un plan qui devrait permettre d'atteindre la cible minimale du financement *ex ante* au cours de l'exercice 2029-2030.

Un examen du cadre de financement *ex ante* est en cours et devrait s'achever en 2022-2023.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital.

Financement *ex ante*

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Réel		Cible
	2022	2021	2022
Résultats non distribués	5 382 542	3 841 505	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 900 000	2 650 000	
Total du financement <i>ex ante</i>	7 282 542	6 491 505	10 252 351
Total des points de base des dépôts assurés	71	67	100

11 – Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société découle principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt comptabilisée en résultat net.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021
<i>Impôt exigible :</i>		
Charge d'impôt exigible	6 267	7 487
Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs	—	(9)
<i>Impôt différé :</i>		
Afférent à la naissance des différences temporaires	(42)	(111)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat net	6 225	7 367

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral canadien.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021
Résultat net avant impôt	1 547 177	369 285
Impôt sur le résultat attendu selon le taux d'impôt fédéral de 25 % (25 % en 2021)	386 794	92 321
<i>Ajustements non déductibles :</i>		
Produits tirés des primes	(193 080)	(184 775)
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts non déductible	(187 500)	100 000
Autres	11	(179)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat net	6 225	7 367

Les différences temporaires dont les effets fiscaux se sont traduits par des actifs ou passifs d'impôt différé au cours des exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021 sont attribuables aux éléments suivants :

	Solde d'ouverture	Comptabilisation en résultat net	Comptabilisation en autres éléments du résultat global	Solde de clôture
<i>Au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Actifs d'impôt différé				
Rémunération à payer	44	3	—	47
Obligations au titre des prestations définies	377	16	(28)	365
Obligations locatives	2 597	(53)	—	2 544
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles	(896)	(184)	—	(1 080)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 425)	260	—	(2 165)
Passif d'impôt différé net	(303)	42	(28)	(289)
	Solde d'ouverture	Comptabilisation en résultat net	Comptabilisation en autres éléments du résultat global	Solde de clôture
<i>Au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Actifs d'impôt différé				
Rémunération à payer	127	(83)	—	44
Obligations au titre des prestations définies	190	153	34	377
Obligations locatives	3 153	(556)	—	2 597
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et incorporelles	(938)	42	—	(896)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 980)	555	—	(2 425)
Passif d'impôt différé net	(448)	111	34	(303)

12 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de tarification d'après un barème de notes qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur pour l'exercice 2021-2022 sont les suivants :

Catégorie de tarification

<i>(points de base des dépôts assurés) Pour l'exercice terminé le 31 mars</i>	2022	2021
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, les produits tirés des primes totalisent 772 318 000 \$ (739 100 000 \$ en 2021). Les produits tirés des primes sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison surtout de l'augmentation du total des dépôts assurés détenus chez les institutions membres.

13 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation nettes de la Société pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021
Salaires et autres frais de personnel	31 431	28 112
Honoraires et autres frais	16 958	11 045
Locaux	2 436	2 167
Frais généraux	2 965	3 014
Sensibilisation du public	6 450	8 090
Dotation aux amortissements	1 927	2 272
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	1 177	1 479
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	113	206
Traitement de données	4 520	3 444
Total des charges d'exploitation	67 977	59 829

14 - Informations sur les parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux d'ACC, entité structurée contrôlée par la Société. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des opérations avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre des activités normales de la Société et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. L'information suivante s'ajoute à l'information sur les parties liées fournie ailleurs dans les présents états financiers consolidés. Toutes les transactions importantes entre parties liées sont présentées ci-après ou dans les notes appropriées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, la SADC a comptabilisé des charges de retraite de 2 874 000 \$ (2 547 000 \$ en 2021) qui ont été versées au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau suivant décrit la rémunération des principaux dirigeants de la Société.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021
Salaires, primes et autres avantages à court terme	2 646	2 660
Avantages postérieurs à l'emploi	566	536
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 212	3 196

15 - Éventualités et engagements

Au 31 mars 2022, il n'y avait aucune réclamation à l'encontre de la Société.

La Société a des engagements contractuels pour la prestation de certains services. Au 31 mars 2022, les engagements futurs au titre de ces services totalisaient 22 698 000 \$ (13 969 000 \$ au 31 mars 2021).

16 - Avantages du personnel

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021
Obligations au titre des prestations définies	1 461	1 508
Avantages du personnel	1 461	1 508

Les membres du personnel de la Société reçoivent plusieurs avantages, notamment la possibilité de participer au Régime de pension de retraite de la fonction publique et à des régimes à prestations définies.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies, établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et régi par cette loi. Le gouvernement du Canada en est le promoteur. Les prestations de retraite sont fonction du salaire, du service ouvrant droit à pension, de l'âge et de la raison de la fin du contrat de travail. Les cotisations à ce régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au RPRFP est 5,91 fois supérieure (3,59 fois en 2021) à celle de l'employé dont le salaire dépasse 191 000 \$ (182 000 \$ en 2021). Pour les salaires inférieurs à 191 000 \$ (182 000 \$ en 2021), la cotisation de la Société est 1,02 fois supérieure si la date d'embauche est antérieure au 1^{er} janvier 2013 et 1,00 fois supérieure si la date d'embauche est postérieure au 1^{er} janvier 2013 (en 2021, 1,01 fois supérieure si la date d'embauche était antérieure au 1^{er} janvier 2013 et 1,00 fois supérieure si la date d'embauche était postérieure au 1^{er} janvier 2013).

Dans le cas des employés embauchés avant le 1^{er} janvier 2013, une prestation de retraite non réduite peut être touchée à compter de l'âge de 60 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou à l'âge de 55 ans avec 30 années de service). Par contre, si la date d'embauche est postérieure au 31 décembre 2012, l'employé pourra toucher une prestation de retraite non réduite à compter de l'âge de 65 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou à l'âge de 60 ans avec 30 années de service).

Dans les états financiers consolidés de la Société, le RPRFP est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au RPRFP est présentée à la note 14. La charge estimée pour l'exercice 2022-2023 est de 3 503 000 \$. Il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée prévoyant la facturation du coût net des prestations définies de ce régime à l'endroit de la SADC ; la seule obligation de la Société à l'égard du RPRFP consiste à verser les cotisations établies.



*Vous protégez ce qui vous est cher.
Nous aussi.*



PARTIE 3 GOUVERNANCE

La SADC s'engage à maintenir un solide cadre de gouvernance. La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

La SADC a mené un examen approfondi de sa structure et de ses pratiques de gouvernance, pour s'assurer qu'elles demeurent avant-gardistes et hors pair. Il en a découlé des améliorations originales à la charte du conseil et à celle de ses comités, à son cadre de gouvernance, à ses politiques en matière de risque et aux règlements administratifs. Ces changements permettront au conseil et à l'équipe de direction de mieux cerner et atténuer les risques, et de prendre des décisions stratégiques éclairées.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, rendez-vous au www.sadc.ca.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC est composé d'un président, de cinq autres membres issus du secteur privé et de cinq membres nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada [ACFC], le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint ou un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières [BSIF] nommé par la ministre des Finances). Comme le prévoit la Loi sur la SADC, un administrateur nommé d'office peut désigner un substitut pour assister en son absence aux réunions du conseil d'administration ; ce substitut est réputé être un membre du conseil lorsqu'il assiste à ces réunions.

Dans le budget fédéral de 2022, le gouvernement a proposé une modification à la Loi sur la SADC pour renforcer les pratiques de gouvernance de la Société et les harmoniser avec celles d'autres sociétés d'État et d'institutions financières. Cette modification prévoit, d'une part, la participation de la présidente et première dirigeante de la Société au conseil d'administration en tant que membre à part entière et, d'autre part, l'ajout d'un membre issu du secteur privé pour préserver l'équilibre actuel dans le nombre d'administrateurs des secteurs public et privé.

Le conseil d'administration de la SADC assure l'intendance de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient relevés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Conseil d'administration de la SADC

Au 31 mars 2022



Robert O. Sanderson

Président du conseil

Au conseil depuis : juin 2016

Reconduit à la tête du conseil, le 14 décembre 2020, pour un mandat qui prendra fin le 30 juin 2022

Administrateurs issus du secteur privé



J. Martin Castonguay

Comptable
professionnel agréé
Montréal (Québec)
Au conseil depuis : mai 2019
Nommé pour un mandat de
4 ans qui expire le 20 mai 2023



Linda Caty

Avocate
Carignan (Québec)
Au conseil depuis : juin 2018
Nommée pour un mandat de
2 ans qui expire le 20 juin 2020 ;
nommée le 21 juin 2020 pour
un mandat de 4 ans qui expire
le 20 juin 2024



David Dominy

Chef d'entreprise
Edmonton (Alberta)
Au conseil depuis : juin 2018
Nommé pour un mandat de
4 ans qui expire le 20 juin 2022



Andrew Kriegler

Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)
Au conseil depuis :
septembre 2018
Nommé pour un mandat
de 4 ans qui expire le
6 septembre 2022

Vacant

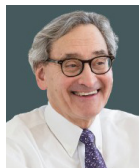
* Wendy Millar a quitté le conseil
le 18 juin 2021.

Administrateurs nommés d'office



Tiff Macklem

Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : juin 2020
Nommé pour un mandat de 7 ans



Michael Sabia

Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis :
décembre 2020
Nommé à titre amovible



Judith Robertson

Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada
Au conseil depuis : août 2019
Nommée pour un mandat de 5 ans



Peter Routledge

Surintendant des
institutions financières
Bureau du surintendant des
institutions financières
Au conseil depuis : juin 2021
Nommé pour un mandat de 7 ans



Jamey Hubbs

Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
des institutions de dépôts
Bureau du surintendant des
institutions financières Canada
Au conseil depuis : avril 2015
Nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1)
de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office



Sharon Kozicki

Sous-gouverneure
Banque du Canada
Nommée substitut en :
août 2021



Isabelle Jacques

Sous-ministre adjointe
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances
Nommée substitut en :
septembre 2021



Frank Lofranco

Commissaire adjoint
Surveillance et mise
en application
Agence de la consommation en
matière financière du Canada
Nommé substitut en :
septembre 2021

Comités du conseil

Le conseil est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de la régie de la Société et des ressources humaines et le Comité du risque.

Comité d'audit

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance : de l'intégrité des états financiers de la Société ; du processus d'établissement de rapports financiers ; des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et des finances ; de la fonction d'audit interne de la Société ; et de tout examen spécial mené au titre de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Composition

- **J. M. Castonguay (président)** – Membre depuis juin 2019 ; président depuis août 2021
- **D. Dominy** – Membre depuis août 2018
- **A. Kriegler** – Membre depuis septembre 2018 ; président d'avril 2019 à août 2021
- **J. Robertson** – Membre depuis septembre 2019

Comité de la régie de la Société et des ressources humaines

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise auxquels doit répondre la Société. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la Société. Il contribue également à ce qui suit : planification de la relève du président du conseil et des administrateurs non nommés d'office ; planification de la relève de la première dirigeante et des cadres supérieurs ; évaluation des objectifs annuels de la première dirigeante et recommandations à leur égard ; rendement et évaluation annuelle de la première dirigeante ; et politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés.

Composition*

- **L. Caty (présidente)** – Membre depuis mars 2019 ; présidente depuis août 2021
- **J. M. Castonguay** – Membre depuis septembre 2019
- **D. Dominy** – Membre depuis mars 2019 ; président de mars 2019 à août 2021
- **P. Routledge** – Membre depuis août 2021
- **R. O. Sanderson** – Membre depuis mars 2019
- W. Millar – Membre de mars 2019 à juin 2021
- J. Rudin – Membre de mars 2019 à juin 2021

* Les personnes dont le nom paraît **en gras** siègent au Comité au 31 mars 2022.

Comité du risque

Le Comité épaula le conseil dans son travail de surveillance du cadre de gestion des risques de la Société et de recensement, évaluation, gestion et enregistrement des risques importants (stratégie, préparation à un règlement, exploitation, finances, entreprise, réputation) qui, le cas échéant, pourraient empêcher la Société d'exécuter son mandat.

Composition*

- **D. Dominy (président)** - Membre et président depuis août 2021
- **L. Caty** - Membre depuis mars 2019
- **J. Hubbs** - Membre depuis mars 2019
- **A. Kriegler** - Membre depuis mars 2019
- **T. Macklem** - Membre depuis juillet 2020
- W. Millar - Membre et présidente de mars 2019 à juin 2021

* Les personnes dont le nom paraît **en gras** siègent au Comité au 31 mars 2022.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

	Comités du conseil			
	Conseil d'administration ^b	Comité d'audit ^c	Comité de la régie de la Société et des ressources humaines	Comité du risque
Nombre de réunions^a	8	4	4	3
Présences				
Administrateurs du secteur privé				
R. O. Sanderson, président du conseil	8	4	4	3
J. M. Castonguay	8	4	4	s.o.
L. Caty	8	s.o.	4	3
D. Dominy	8	4	4	2
A. Kriegler	8	4	s.o.	3
Membres d'office (substituts)				
Banque du Canada : T. Macklem (TM) (P. Beaudry [PB], S. Kozicki [SK]) ^d	8 (TM) 5 (PB) 3 (SK)	s.o.	s.o.	3 (TM)
Ministère des Finances : M. Sabia (MS) (L. Anderson [LA], I. Jacques [IJ]) ^e	1 (MS) 4 (LA) 3 (IJ)	s.o.	s.o.	s.o.
Agence de la consommation en matière financière du Canada : J. Robertson (JRo) (F. Lofranco [FL]) ^f	8 (JRo) 3 (FL)	4 (JRo)	s.o.	s.o.
Surintendant des institutions financières : J. Rudin (JRu) ^g , P. Routledge (PR) ^h	5 (JRu) 3 (PR)	s.o.	1 (JRu) 2 (PR)	s.o.
Bureau du surintendant des institutions financières - 2 ^e administrateur : J. Hubbs	7	s.o.	s.o.	3
A quitté le conseil durant l'exercice				
W. Millar ⁱ	2	s.o.	2	1

^a Y compris virtuellement

^b Y compris des simulations à l'intention des administrateurs et une séance de planification stratégique du conseil

^c Le président du conseil est invité au Comité d'audit et au Comité du risque en tant qu'observateur, mais n'en est pas membre

^d Fin du mandat de P. Beaudry en tant que substitut le 29 août 2021 ; entrée en vigueur du mandat de S. Kozicki en tant que substitut le 30 août 2021

^e Fin du mandat de L. Anderson en tant que substitut le 16 août 2021 ; entrée en vigueur du mandat de I. Jacques en tant que substitut le 6 septembre 2021

^f Entrée en vigueur du mandat de F. Lofranco en tant que substitut le 6 septembre 2021

^g Fin du mandat de J. Rudin en tant que surintendant des institutions financières le 28 juin 2021

^h Entrée en vigueur du mandat de P. Routledge en tant que surintendant des institutions financières le 29 juin 2021

ⁱ W. Millar s'est retirée du conseil le 18 juin 2021

Compétences et expérience professionnelle des administrateurs

Administrateur ¹	Études / diplômes	Comptabilité	Communication	Crise	Services financiers	Gouvernance / Leadership	TI / Technologie financières	Droit	Fusions et acquisitions / Insolvabilité	Réglementation	Gestion des risques	Gestion des compétences
Sanderson, Robert Président du conseil, SADC	BA, FCPA, FCA, FIIC, FCIRP (ret)	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Castonguay, J. Martin Administrateur	BSc, BComm, CPA, IAS.A	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Caty, Linda Administratrice	LLB		✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Dominy, David Directeur général, Firma Corporation Cambiste	BA, MoM, IAS.A	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Hubbs, Jamey Surintendant auxiliaire, BSIF	BA, M.Cert, PM, IAS.A			✓	✓	✓				✓	✓	✓
Kriegler, Andrew Président et chef de la direction de l'OCRCVM	BSc, MBA	✓		✓	✓	✓				✓	✓	✓
Macklem, Tiff Gouverneur de la Banque du Canada	BA, MA, PhD		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Robertson, Judith Commissaire, ACFC	BA, MBA, CFA	✓			✓	✓	✓			✓	✓	✓
Routledge, Peter Surintendant, BSIF	BA, MBA	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Sabia, Michael Sous-ministre, Ministère des Finances	BA, M. Phil	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓

¹ Nota : Le 18 juin 2021, Wendy Millar a quitté les fonctions qu'elle occupait comme administratrice issue du secteur privé. Le poste est actuellement vacant.

Honoraires des administrateurs

En 2021-2022, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé ont totalisé 218 669 \$ (208 120 \$ en 2020-2021).

2021-2022 – Honoraires des administrateurs issus du secteur privé	
R. O. Sanderson	114 000 \$
J. M. Castonguay	28 080 \$
L. Caty	28 080 \$
D. Dominy	26 820 \$
A. Kriegler	20 520 \$
W. Millar	1 169 \$
Total	218 669 \$

Dirigeants

au 31 mars 2022

Le conseil de gouvernance de la SADC se compose de la présidente et première dirigeante et de six autres dirigeants. La présidente et première dirigeante est nommée par la gouverneure en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement de la première dirigeante sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis à la ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes.

Dirigeants de la SADC :

Leah Anderson

Présidente et première dirigeante

Chantal M. Richer

Chef de l'exploitation

Angela Roberge

Chef, Ressources humaines, et chef de bureau

Gina Byrne

Chef, Risque et Règlement, Institutions membres

Michael Mercer

Chef, Données et Assurance

Camille Ringrose

Responsable, Finances et Exploitation, et directrice financière

Christa Walker

Conseillère générale et secrétaire de la Société, et chef des Services juridiques

Rémunération des dirigeants

Échelles de rémunération 2021-2022 des dirigeants, au 31 mars 2022*			
Rémunération en numéraire ^{2,3}	Présidente et première dirigeante	Dirigeants - catégorie 1 [†]	Dirigeants - catégorie 2 [†]
Échelle de salaire de base	271 000 \$ - 318 800 \$	202 891 \$ - 297 558 \$*	169 543 \$ - 248 688 \$*
Programme de prime (échelles)	6,5 % - 26 %	0 % - 25 %	0 % - 18 %
Échelle de rémunération globale par exercice	288 615 \$ - 401 688 \$	202 891 \$ - 371 955 \$	169 543 \$ - 293 542 \$

* Les échelles de rémunération des dirigeants présentées dans le rapport annuel 2021 tenaient déjà compte des augmentations pour l'exercice 2021-2022. C'est pourquoi les échelles contenues dans le rapport annuel 2021 et le rapport annuel 2022 sont semblables.

[†] Tient compte du taux de prime pour compétences essentielles, l'échelle ne pouvant dépasser 110 % de la normale du poste.

Programme d'avantages indirects		
Avantage	Présidente et première dirigeante	Dirigeants - catégorie 1
Indemnité pour usage de véhicule personnel ⁴	12 000 \$	—
Compte gestion-santé et remboursement des services de planification financière ³	12 000 \$	10 000 \$
Examens médicaux généraux	3 648 \$	3 648 \$
Total	27 648 \$	13 648 \$

Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

Divulgence des frais de voyage, d'accueil et de conférences

Depuis 2010, la SADC affiche sur son site Web, sans qu'on l'y oblige, des rapports sur les frais de voyage et d'accueil de ses hauts dirigeants. Elle publie les détails dans les 30 jours qui suivent la fin du mois où ces dépenses leur sont remboursées.

Depuis le premier trimestre de 2017-2018, la SADC publie également les dépenses de voyage et d'accueil du président de son conseil d'administration et de ses administrateurs issus du secteur privé.

Et depuis l'exercice 2016-2017, elle affiche sur son site Web le total annuel des frais engagés à l'égard de chacune de ces catégories de dépenses. La Société passe régulièrement en revue les renseignements qu'elle divulgue et y apporte des corrections lorsque cela s'impose.

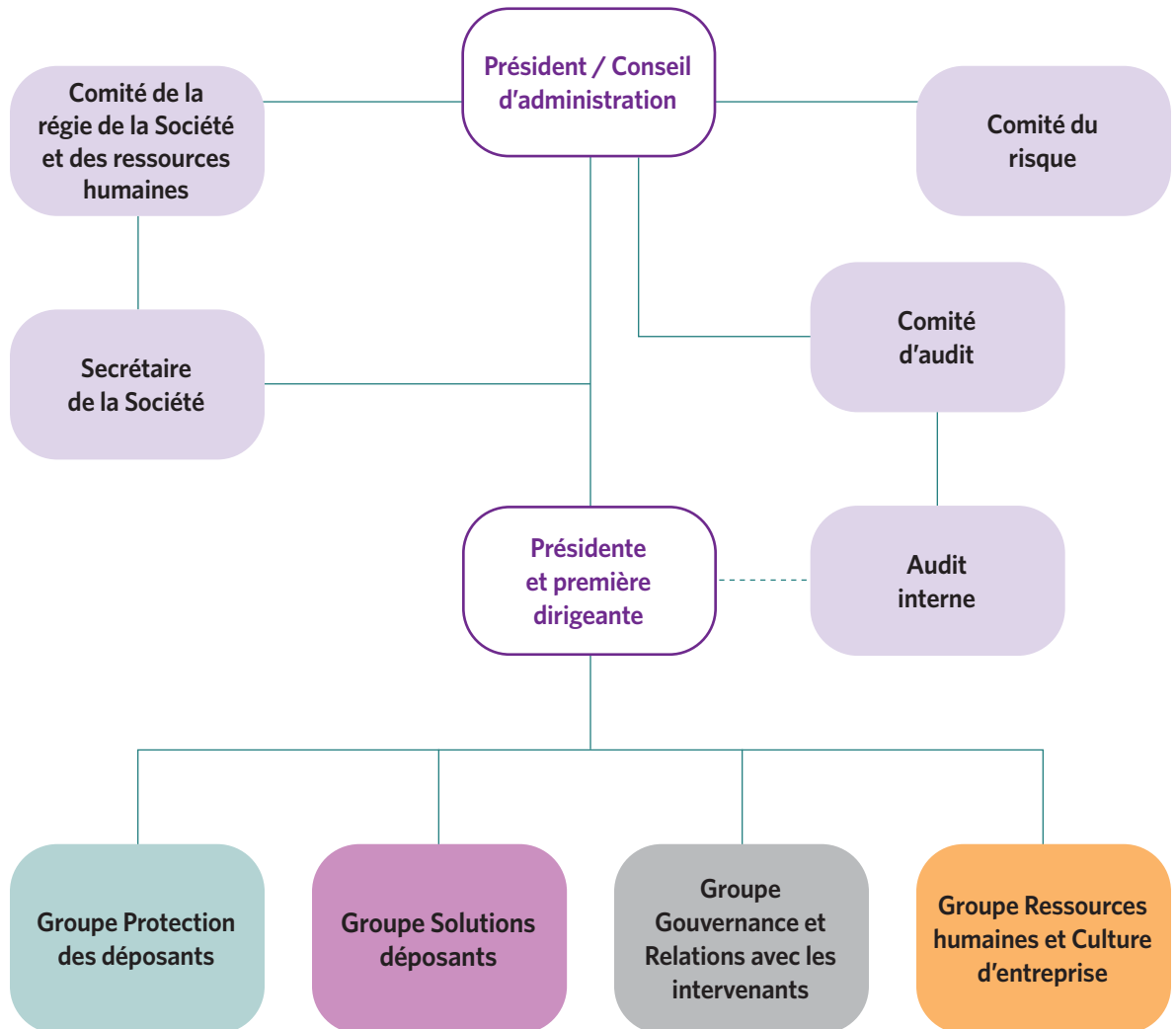
Ces renseignements sont affichés sur son site Web, au www.sadc.ca.

² La rémunération indiquée ne correspond pas au salaire ni aux primes effectivement versés aux dirigeants, mais à l'échelle qui s'applique à leur poste respectif.

³ Au 31 mars 2022, appartiennent à la catégorie 1 les postes suivants : chef de l'exploitation ; chef, Ressources humaines, et chef de bureau ; chef, Risque et Règlement, Institutions membres ; chef, Données et Assurance. Les postes de la catégorie 2 sont les suivants : responsable, Finances et Exploitation, et directrice financière ; conseillère générale et secrétaire de la Société, et chef des Services juridiques.

⁴ Ces montants représentent l'indemnité maximale payable, reçus à l'appui.

Organigramme de la SADC



----- Reflète l'obligation de rendre compte

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

Comportement éthique et intégrité

Pour inspirer confiance à la population canadienne, la SADC doit veiller à mener toutes ses activités de manière éthique et intègre. L'adhésion à nos codes et politiques en matière d'éthique, de même que le respect du *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*, qui a été intégré aux politiques de la SADC, est une condition *sine qua non* de travail à la SADC. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées au comportement éthique sont remis au Comité d'audit et au Comité de la régie de la Société et des ressources humaines.

Formation en matière d'éthique

Les employés sont tenus chaque année de suivre une formation en matière d'éthique (confirmation exigée). De la formation en la matière a été donnée pour l'ensemble de la Société. Tous les employés ont soumis, en mars 2022, leur attestation pour l'exercice 2021-2022.

Mise à jour de la formation sur le harcèlement et la violence en milieu de travail

La SADC a élaboré sa *Politique de prévention du harcèlement et de la violence* à partir de ses politiques Harcèlement en milieu de travail et Prévention de la violence en milieu de travail. En décembre 2021, tous les employés avaient suivi la formation obligatoire.

Accessibilité

La SADC est fière d'être un employeur qui célèbre les différences. Elle continue de repérer les obstacles, actuels et futurs, visibles ou invisibles, à l'accessibilité – en vue de les éliminer –, veillant ainsi à la conformité de ses pratiques, de ses programmes et de son environnement physique à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Dans le cadre de sa stratégie axée sur l'avenir du travail, la Société a passé en revue ses locaux actuels afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité. Elle fournit des technologies mieux adaptées aux personnes à mobilité réduite et aux malentendants. La SADC dispose d'un programme complet de gestion des handicaps qui englobe divers services sur les lieux de travail, des accommodements, des modalités de travail flexibles et une gamme étendue d'avantages sociaux comprenant des soins paramédicaux.

Équité en matière d'emploi

La stratégie de la SADC en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre l'aidera à se conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la disposition de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* prévoyant la consultation d'employés d'horizons divers sur des sujets liés à l'ouverture à l'autre, à l'équité en matière d'emploi et à l'accessibilité (barrières visibles et invisibles, par exemple).

Vaccination obligatoire contre la COVID-19

En réponse aux attentes de la ministre des Finances, la SADC s'est dotée d'une politique de vaccination qui reflète la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada du Gouvernement du Canada*. Conformément à cette politique, les employés doivent divulguer leur statut vaccinal à la SADC au moyen d'une attestation. La vaccination est obligatoire, que l'on travaille des locaux de la Société, de chez soi ou d'ailleurs.

Assemblée publique annuelle

Le 21 octobre 2021, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle (APA) en direct, sous forme de webémission bilingue. Thème de l'assemblée : L'écart hommes-femmes ou l'importance de sensibiliser les femmes à l'assurance-dépôts au Canada. L'assemblée réunissait Leah Anderson, présidente et première dirigeante de la SADC, des membres du conseil d'administration de la SADC et des expertes, qui ont échangé sur l'écart hommes-femmes en ce qui a trait à la littératie financière. S'appuyant sur des recherches comportementales sur les causes possibles de cet écart ainsi que des études de la SADC en matière de sensibilisation, les participants ont discuté de l'importance non négligeable des femmes dans la stabilité financière au Canada.

L'APA est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur ses activités, et de répondre aux questions qui lui sont posées dans l'assistance, en ligne ou sur les médias sociaux. La SADC tiendra sa prochaine APA à l'automne 2022, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



*Vous protégez ce qui vous est cher.
Nous aussi.*



GLOSSAIRE

Accord de Bâle III : Établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. (*Basel III*)

Banque d'importance systémique mondiale (BISM) : Une institution financière qui, de par sa grande interdépendance avec l'ensemble des marchés financiers, pourrait menacer la stabilité financière dans le monde si elle faisait faillite. Le Conseil de stabilité financière, de concert avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, désigne BISM toute institution financière d'importance systémique élevée compte tenu de sa taille, son interdépendance, sa substituabilité, sa complexité et ses activités transfrontières. Une BISM se voit imposer un ratio de fonds propres à risque plus élevé visant à accroître sa résilience. Elle est aussi soumise à une surveillance accrue de la part des instances de réglementation, ainsi qu'à des exigences en matière de planification et d'évaluation du potentiel de règlement de faillite qui visent l'ensemble du groupe bancaire. Chaque année, les hauts responsables du groupe de gestion de crise de chaque BISM évaluent la faisabilité du plan de règlement de la banque selon des paramètres généraux fixés par le Conseil de stabilité financière. (*Global systemically important bank [G-SIB]*)

Banque d'importance systémique nationale (BISN)⁵ : Banque désignée d'importance systémique nationale par le surintendant des institutions financières parce que ses difficultés ou sa faillite représenteraient un risque grave pour le système financier du pays. Les BISN sont soumises à une surveillance plus intense et à des exigences supplémentaires afin de réduire au minimum les probabilités de faillite. (*Domestic systemically important bank [D-SIB]*)

Conseil de stabilité financière (CSF) : Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, de supervision et autres pour le secteur financier, pour favoriser la stabilité financière. (*Financial Stability Board [FSB]*)

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

- a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé ;
- b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

⁵ Les six banques canadiennes désignées BISN sont la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion.

Dépôt assurable : Pour être assurable, un dépôt doit être détenu auprès d'une institution membre de la SADC. Les dépôts assurables comprennent, entre autres : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques ; les certificats de placement garanti (CPG) et autres dépôts à terme ; et les dépôts en devise (p. ex., en dollars américains). La SADC protège les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (somme du capital et des intérêts courus) par catégorie d'assurance-dépôts (il y en a 8). Ne sont pas assurés : les fonds communs de placement, les actions et obligations, les fonds négociés en bourse et les cryptomonnaies, par exemple. (*Eligible deposit*)

Dépôt en copropriété : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint deposit*)

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium year*)

Financement ex ante : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (*Ex ante funding*)

Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) : Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques a été mis sur pied en 2015 par le Conseil de stabilité financière (CSF) pour élaborer un ensemble uniforme d'informations relatives aux risques financiers associés aux changements climatiques, informations que les entreprises, banques et investisseurs peuvent fournir aux parties intéressées. (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures [TCFD]*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. (*Member institution*)

Monnaie numérique de banque centrale (MNBC) : Émis par une banque centrale, cet instrument de paiement numérique peut être échangé à sa valeur nominale, en tout temps. La MNBC représente une créance sur la banque centrale. (*Central Bank Digital Currency [CBDC]*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex officio*)

Normes internationales d'information financière (IFRS) : Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. (*International Financial Reporting Standards [IFRS]*)

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 %. (*Basis point*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du total des dépôts assurés qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance constituent un ensemble de principes qu'adoptent les organisations et investisseurs pour favoriser leur durabilité à long terme. Ces critères permettent d'évaluer le caractère durable et éthique d'une entreprise. (*Environmental, Social and Governance [ESG]*)

Provision pour pertes : Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, elle risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. (*Provision for loss*)

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Ratio des fonds propres de base sur les actifs pondérés en fonction des risques. (*Tier 1 capital ratio*)

Régime de recapitalisation interne : Outil permettant à la SADC de régler la faillite d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite ou qui menace de faire faillite. La SADC prendrait temporairement le contrôle de la BISN, qu'elle recapitaliserait en convertissant en actions ordinaires tout ou une partie de ses passifs visés par la recapitalisation interne, pour l'aider à redevenir viable. Durant ce processus, la BISN demeurerait ouverte et continuerait de servir ses clients. (*Bail-in*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC rembourse aux déposants d'une institution membre en faillite leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. (*Payout*)

